



LA CADIÈRE D'AZUR

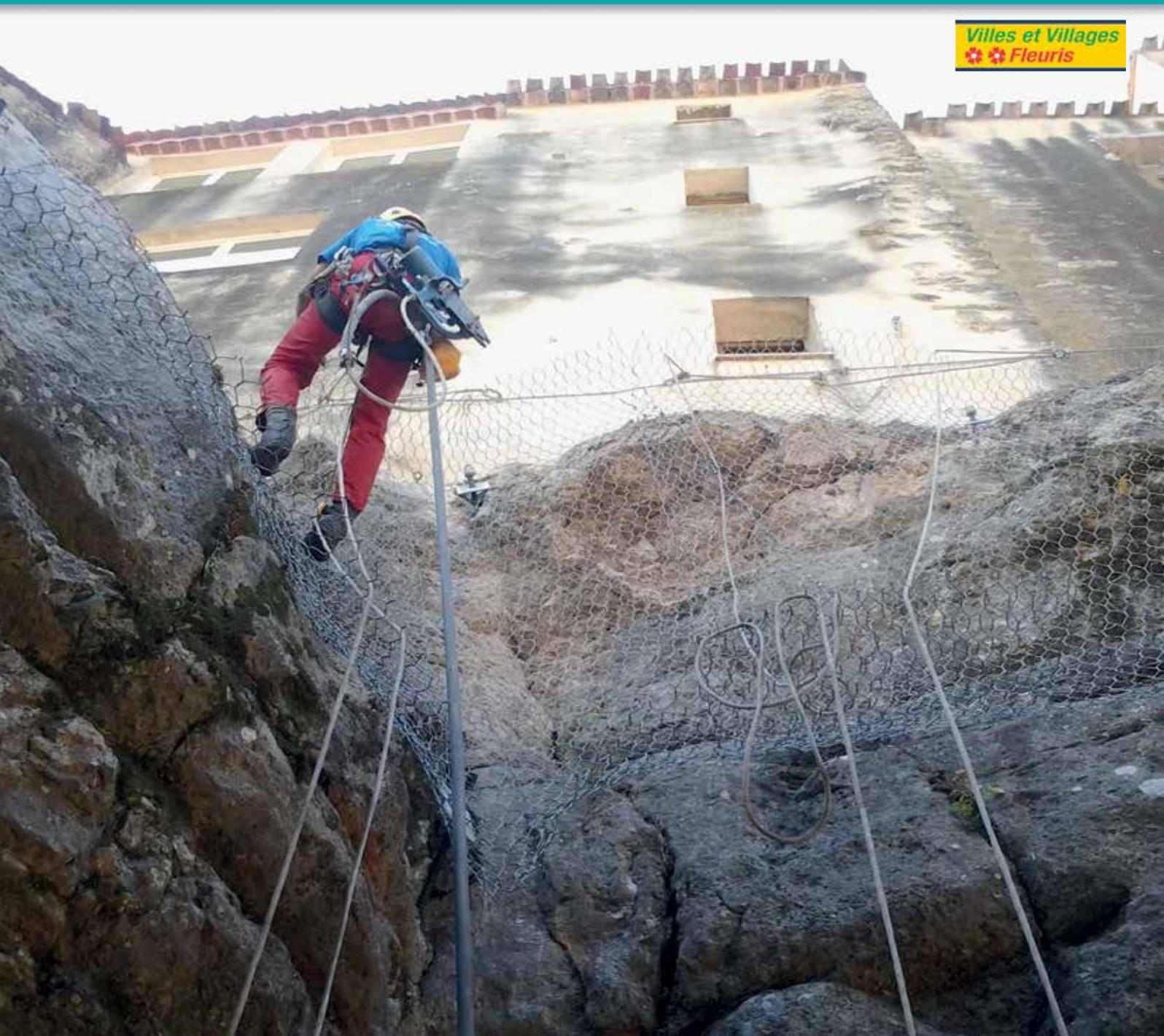
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION



Juin 2016

Consultable sur le site www.lacadieredazur.fr

Villes et Villages
Fleuris



*Les exigences d'un village perché :
le confortement de son socle rocheux*



Le mot du Maire

Ce nouveau numéro du bulletin municipal vous apporte des informations sur la vie de votre commune, relate les événements écoulés et vous informe des réalisations et festivités futures.

La concertation organisée à l'occasion de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme y occupe une place importante en complément de la tenue de réunions publiques, des affichages dans tous les quartiers, les permanences de notre Adjoint à l'urbanisme et de l'ensemble des renseignements mis à jour sur le site de la commune.

L'exécution des travaux nombreux et obligatoires dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Feux de Forêt se poursuivent ; le recours que nous avons engagé auprès du Tribunal Administratif n'est toujours pas jugé.

Autre dossier «chaud» : pour notre collectivité celui des habitations à loyer modéré qui devront en 2025 atteindre le chiffre de plus de 600. Chiffre, qui sauf changement de la législation sera impossible à atteindre en raison du coût du foncier et de la protection renforcée des zones naturelles très étendues.

Les médias ont très souvent annoncé les mesures prises par le gouvernement dans le cadre des économies à réaliser pour réduire le déficit de la France ; les collectivités locales sont évidemment très concernées et pénalisées.

Notre commune a vu sa Dotation Globale de Fonctionnement baisser de 376 806 euros au cours des 3 dernières années.

Autre contribution par l'augmentation de prélèvements effectués par l'Etat au travers du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et qui totalise pour les 4 années écoulées le montant de 254 300 euros.

C'est donc une perte de recette de plus de 630 000 euros déjà constatée et qui va encore se poursuivre en 2017.

Chacun comprendra que l'importance des investissements qui nous sera imposée (PPRIF et logements H.L.M.), et les baisses drastiques de nos recettes, imposent des économies de fonctionnement et un ralentissement dans l'exécution de nos programmes d'équipements.

René JOURDAN



Extraits des principales décisions du Conseil Municipal

Les procès verbaux complets peuvent être consultés sur le site internet www.lacadierdazur.fr

SÉANCE DU 29 MARS 2016

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME LA CONVENTION POUR LA CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (A.D.S.)

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le conseil communautaire en date du 18 janvier 2016 a approuvé la création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

En effet, la mise à disposition GRATUITE des services d'instruction de l'Etat pour toutes les communes compétentes en matière d'urbanisme et appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus, a été supprimée par la loi ALUR en date du 1^{er} juillet 2015.

Ainsi, les communes de la Cadière d'Azur, le Castellet, Evenos et Signes qui disposaient d'un tel service, se sont rapprochées de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte baume pour solliciter un service commun permettant de palier à cette fin de mise à disposition de l'Etat.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tous documents s'y rapportant.

Autorisation votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU VAR (A.I.S.T. 83) UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2016

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que cette convention relative à l'hygiène et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive est obligatoire dans la fonction publique territoriale.

Elle prendra effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable, la cotisation annuelle forfaitaire par agent inscrit est de 107,93 € TTC.

À l'unanimité des membres présents et représentés, cette convention est acceptée

CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

Le Maire demande l'autorisation de recruter des agents contractuels de remplacement ou pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

Autorisation acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR LE CONTRÔLE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT ANNÉE 2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le débroussaillage est une obligation du Code Forestier qui le définit «*comme l'ensemble des opérations dont l'objet est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal*».

La commune est responsable de l'application de la réglementation sur le débroussaillage sur son territoire. En conséquence, elle doit assurer le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage par les propriétaires (que ce soit des constructions, des installations, des terrains, des campings ou des voies d'accès), obligations définies, dans le département du Var, par l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015.

Dans ce cadre, la commune mandate l'Office National des Forêts pour réaliser sur le territoire communal des missions de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage.

L'O.N.F. accepte les missions confiées, hors des forêts relevant du régime forestier.

La rémunération de l'O.N.F. s'élève à 570 euros H.T. par journée d'intervention et 285 euros H.T. par demi-journée d'intervention, qu'il s'agisse de réunion d'information/sensibilisation ou de tournées de contrôle sur le terrain.

Autorisation donnée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER AVEC LE LOGIS FAMILIAL VAROIS LE BAIL À CONSTRUCTION SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES POUR LE PROGRAMME DE LOGEMENTS SOCIAUX AU DÉFENDS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'afin de répondre aux exigences de l'article 55 de la loi S.R.U. et à la loi n°201361 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, le conseil municipal s'était prononcé en date du 14 avril 2015 sur le programme de 40 logements locatifs sociaux réalisé par la S.A. d'H.L.M. LE LOGIS FAMILIAL VAROIS sur la parcelle D499 (Le Défends).

La mise à disposition de ce terrain se fera comme les autres réalisations, sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 65 ans, moyennant un loyer global capitalisé de UN EURO (€) symbolique.

Autorisation donnée à l'unanimité des membres présents et représentés.



SÉANCE DU 29 MARS 2016 (suite)

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Il est à noter que le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Son contenu fait l'objet d'une délibération présentée à l'assemblée délibérante qui en prend acte, sans donner lieu à un vote.

Cette année, ce qui n'a pas été fait en 2015, il a été décidé, dès le vote du budget primitif de reprendre les résultats de l'exercice précédent sans attendre le vote du compte administratif, mais après l'arrêt du compte de gestion dressé par le comptable public.

Les excédents 2015 seront inscrits au budget primitif 2016 par le biais d'une délibération d'affectation des résultats.

Cette possibilité comptable offre l'avantage de bénéficier d'un surplus de recettes réelles dès l'établissement du premier document budgétaire de l'exercice qui est le budget prévisionnel.

Si un besoin de crédit s'avérait au cours de l'année, les décisions modificatives seraient alors soumises à l'assemblée délibérante.

CIMETIÈRE/COLOMBARIUMS

RÉSULTATS 2015

Section d'exploitation :

Résultat de clôture 2015 : + 46 699,85

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2015 : + 70 398,78

Une esquisse du budget 2016 est déjà élaborée faisant apparaître un montant de 57 699 euros en section d'exploitation, en dépenses et en recettes.

EN CE QUI CONCERNE LA SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES :

Il s'agit des dépenses courantes à caractère général, eau, électricité, produits d'entretien, fournitures administratives, maintenance du logiciel «concessions», charges financières (intérêts de la dette en baisse 964,63 euros, pas d'emprunts nouveaux), opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements).

RECETTES :

Il est constaté une forte augmentation de l'excédent de la section d'exploitation : 29 678,94 euros en 2014, et de 46 699,85 euros pour 2015 soit 57,35 % dû essentiellement à une stabilité des locations de concessions depuis 2014 après une baisse très importante au cours de 2013 (5 500 euros en 2013 / 36 500 euros en 2014 / 33 000 euros en 2015).

EN CE QUI CONCERNE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant proposé en dépenses et en recettes : 77 709 euros

DÉPENSES :

Capital de l'emprunt unique souscrit en 2002 : 2 627,54 € H.T.
(2494,11€ H.T. en 2015).

Part en capital de la dette : 2 495 € (2 368 € en 2014)

1 seul emprunt souscrit en 2002, terminé en 2021.

Une prévision d'environ 15 000 euros est inscrite pour l'aménagement de bureaux et une somme de 60 000 euros est inscrite pour des travaux divers (la construction de nouveaux colombariums prévue en 2016 et répondant à un besoin).

RECETTES :

L'excédent d'investissement reporté depuis de nombreuses années de 70 398,78 euros pour 2015 (65 582,79 en 2014).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)

d'un montant de 7 310,10 euros sont inchangées par rapport à 2015. Le budget primitif 2016 sera présenté sur ces propositions lors d'une séance ultérieure.

Les membres du conseil municipal ont pris ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

SERVICE DES EAUX

Conformément à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRE) du 7 août 2015, l'exécutif des collectivités de + de 3 500 habitants doit informer le conseil municipal avant le vote du budget sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la gestion et la structure de la dette.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement public. Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et l'opposition.

RÉSULTATS 2015

Section d'exploitation :

Résultat de clôture 2015 : + 125 842,63

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2015 : + 14 880,89

Pas de restes à réaliser ni en dépenses ni en recettes.

EN CE QUI CONCERNE LA SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES : 995 762 € H.T.

Charges à caractère général : 742 575,00 €

dont

- les achats d'eau au Canal de Provence ≈ 460 000 € (pour 2016 le prix du m³ sera de - 0,9 %) Les achats d'eau se sont élevés à 423 235 € en 2015.
- Sous traitance / Petits travaux et équipements : 170 000 €
 - Prestation de service pour l'exploitation des installations communales de distribution d'eau potable.
 - Remplacement de compteurs anciens.
 - Réalisation de certains équipements permettant d'améliorer le rendement de nos réseaux.
 - Détection et contrôle des réseaux (marché en cours).
- Redevances versées à l'agence de l'eau 108 000 €
- Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) 222 527 €
 - Autres charges de gestion courante (admission en non-valeur) : 2 000 €
 - Intérêt de la dette : 24 909,08 € (24 551 € en 2015) (un emprunt contracté en 2015 de 70 000 €).
 - Charges exceptionnelles 3 400 € (pour annulations de factures sur exercices antérieurs dues à l'application de la loi Warsmann codifiée par l'article L 2224-12-4 du C.G.C.T).

Sur l'exercice 2015 cette nouvelle réglementation a nécessité l'annulation de 10 345 m³ (2^{ème} semestre 2014 - 1^{er} semestre 2015) représentant un montant de 25 571 euros.

Néanmoins, le budget de l'eau doit assurer le financement de ce volume consommé, non facturé à l'utilisateur, mais réglé par la commune au Canal de Provence.

RECETTES : 995 762,00 € H.T.

• Excédent constaté pour 2015 : 125 842,63 €



(légèrement plus faible que celui de 2014 : 157 829,68 €)

- **Produits des services - Ventes diverses : 809 000,00 €**
dont la vente d'eau aux abonnés : 444 183,00 € (baisse de 9,35 %).
(En 2015 = 485 753 € H.T)

Rappel des tarifs à compter du 2^{ème} semestre 2015

Abonnement semestriel	42,00 €
TR1 de 0 à 30 m ³	0,24 €
TR2 de 31 m ³ à 100 m ³	1,48 €
TR3 supérieur à 100 m ³	2,25 €
Frais après coupure	95,00 €
Compteur gelé	95,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections
(Subventions non transférables) : 60 920 €

EN CE QUI CONCERNE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 413 417,00 € H.T.

- Opérations d'ordre de transfert entre sections
(Subventions non transférables) : 60 920,00 €
- Remboursement du capital de la dette : 27 497,67 €
(En 2015 = 23 447,93 € H.T.)
- Réalisation d'un schéma directeur : 45 000,00 €
- Travaux à réaliser dans le cadre du marché à bons de 280 000,00 €
commande + réalisation des branchements aux particuliers
- Travaux amélioration des réseaux du centre ancien 134 000,00 €
Rue des Anciennes Écoles, Rue de l'Hôpital et de la Rate (estimation)
Avenue André Favory, Marx Dormoy et Vincent Négrel

La nécessité de remplacer des réseaux d'eau devenus de plus en plus vétustes, représente une lourde charge financière pour le budget. Pour ne pas trop alourdir financièrement la section d'exploitation ces investissements ne pourront pas être réalisés uniquement avec des emprunts, il faudra certainement augmenter le prix du m³ d'eau pour le 2^{ème} semestre 2016.

RECETTES : 413 417,00 €

- Excédent constaté en 2015 : 14 880,89 €
(16 186,21 en 2014) soit une baisse de 8,77 %
- Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) :
222 527,00 €
- DETR 2016 ≈ 51 000,00 € (Amélioration du réseau du Centre Ancien
demandée. Montant non encore notifié)
- Emprunt d'équilibre : 125 000,00 € qui sera contracté si nécessaire

Une demande de subvention a été faite auprès de l'agence de l'eau pour le schéma directeur, mais aucune inscription au budget par prudence.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

- Amélioration et renouvellement des réseaux du village
- de 2016 à 2018 : 100 000 €/an
- de 2019 à 2020 : 150 000 €/an
- Remise en service du Puits des Paluns
- de 2016 à 2018 : 50 000 €

- de 2019 à 2020 : 80 000 €

- Renouvellement des réseaux hors village : 100 000 € / an
Le budget primitif 2016 sera présenté sur ces propositions lors d'une séance ultérieure.

Les membres du conseil municipal ont pris ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

COMMUNE

CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE DE LA CADIERE D'AZUR - LIENS AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINT BAUME

- Département du Var
- Arrondissement de Toulon
- Canton du Saint Cyr Sur Mer
- Membre de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
- Membre de Cinq Syndicats :
 - Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Eclairage de l'Ouest Varois (S.I.E.E.O.V.) – Syndicat Mixte d'Electricité des Communes du Var (S.Y.M.I.E.L.E.C. VAR)
 - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U. ASSAINISSEMENT)
 - Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D.)
 - Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Régional de la Ste Baume (P.N.R.)
 - Le Syndicat intercommunal des transports scolaires (S.I.T.S.) sera dissous en 2016 en raison du transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.

Superficie : 3 742 hectares dont :

Données du P.O.S. :

- 2 % en zone urbaine
- 21 % en habitat diffus (NB)
- 33 % en zone agricole (NC)
- 44 % en zone naturelle (ND)

Le PPRIF approuvé depuis le 14 Avril 2014.

Population :

Recensement

au 01/01/2016 :	5 572 habitants
au 01/01/2015 :	5 532 habitants
au 01/01/2014 :	5 494 habitants
au 01/01/2013 :	5 478 habitants
au 01/01/2012 :	5 402 habitants
Décembre 2009 :	5 124 habitants dont 1 495 dans la zone urbaine
2004 :	4 958 habitants

- Le budget principal de la commune et deux budgets annexes : eau et cimetière (chambre funéraire).
- Distribution de l'eau : régie municipale avec un prestataire de service VEOLIA.
- Assainissement collectif : S.I.V.U.
- Assainissement autonome Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume (C.A.S.S.B.)
- Ramassage et destruction des déchets – C.A.S.S.B.
- Entrée de la commune de Bandol au sein de la C.C.S.S.B. au 1^{er} janvier 2011
- Entrée de la commune de Sanary sur Mer au 1^{er} janvier 2013
- La commune d'Evenos reste au sein de la C.C.S.S.B. (Décision du conseil municipal de la commune d'Evenos le 10/10/2013 et de la C.C.S.S.B. le 28/10/2013).



SÉANCE DU 29 MARS 2016 (suite)

- La Communauté de Communes Sud Sainte Baume est transformée en Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2015 (arrêté préfectoral du 27/11/2014).
- Le Centre Communal d'Action Sociale dont le budget est équilibré par une subvention de la commune.
- Le Foyer Logement Sainte Madeleine géré par le C.C.A.S. avec un budget distinct.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Aucune reprise

- Les prévisions de croissances s'établiraient à 1,1 % en 2015, après une stagnation à 0,2 % en 2014.
- Une croissance économique qui profite de plusieurs facteurs exogènes favorables :
- Baisse des prix du pétrole redonnant du pouvoir d'achat aux privés (+1,7 % de consommation des ménages en 2015)
 - Faiblesse de l'euro améliorant la compétitivité des entreprises
 - Bonne conjoncture des principaux partenaires de la France (Allemagne, Etats-Unis, Espagne et Royaume-Uni).
- Le taux de chômage se stabiliserait à 10 % (INSEE) jusqu'à la fin de l'année.
- Les taux d'intérêt demeurent très faibles malgré un léger resserrement fin 2015.
- L'investissement des ménages (- 3,6 %) et celui des administrations publiques (-2,6 %) freinent une véritable reprise.

Une croissance atone et une consolidation budgétaire modérée

- Le déficit resterait sensiblement inchangé à 3,8 % du PIB en 2015.
- En 2016, la stratégie de redressements des comptes publics s'accélère (-3,3 % du PIB) avec un objectif de passer sous le seuil des 3 % en 2017.
- Les collectivités seront pleinement associées à cet effort au travers d'une nouvelle baisse des dotations de fonctionnement prévue par la loi de finances.
- Dans ce contexte la forte baisse des investissements des collectivités (- 8,8 % en 2014 et - 6,6 % en 2015 toutes collectivités confondues) devrait se poursuivre.
- Les communes devraient voir leurs dépenses d'investissement baisser de 7,8 % en 2015 après une réduction de 14,1 % en 2014.
- Pour 2016, la reprise de l'investissement local sera conditionnée par la capacité des collectivités à maintenir des marges d'autofinancement.

MESURES DE LA LOI DES FINANCES 2016

Dotation de l'Etat : nouvelle baisse de 3,67 milliards d'euros par rapport à 2015.

- La D.G.F. est évaluée à 33,1 milliards d'euros au P.L.F. 2016.
- Une diminution de 9,6 % par rapport à 2015.
- Une contribution des communes de 1,45 milliards au redressement des comptes publics pour 2016.

La réforme de la D.G.F est repoussée en 2017.

Péréquation verticale réformée pour cibler l'effort sur les communes les plus en difficulté

- La dotation nationale de péréquation (DNP) est supprimée. Son enveloppe de 794 millions d'euros est redistribuée par l'intermédiaire de la DSU et de la DSR.
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) vont connaître des évolutions :
 - la proportion de communes bénéficiaires sera resserrée.

- les communes éligibles en 2015 et 2016 bénéficieront d'une garantie de non baisse (montant DNP + DSU + DSR cible).
- les communes éligibles en 2015 mais qui ne le seront plus en 2016 percevront 90 % en 2016, 75 % en 2017, et 50 % en 2018 du montant (DNP + DSU + DSR cible) perçu en 2015.
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1 % en 2016 (contre 0,9 % en 2015/2014 et 1,8 % en 2013/2012).
- Elargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie et du plan France Haut Débit à compter des dépenses payées à partir du 01/01/2016 et relèvement du taux de 15,761 % à 16,404 % pour les dépenses réalisées à partir du 1er janvier 2015.
- Taux de chômage élevé (10,3 %) fin octobre 2015 sans réelle perspective d'amélioration.
- Absence de revalorisation du point d'indice des 3 fonctions publiques (gelé depuis juillet 2010).
- Soutien à l'investissement de 1 million d'euros (article 159 de la loi des finances) mis en place par l'Etat qui a chargé les Préfets de Région de la gestion d'un fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local (1ère enveloppe régionale d'environ + 37 millions d'euros et une 2ème enveloppe d'environ + 15 millions d'euros). Tout comme en 2015, l'Etat avait augmenté les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) mesure reconduite en 2016 (816 millions d'euros).

CONTEXTE LOCAL

Dans ce contexte économique et budgétaire, en 2016 l'effet de ciseaux entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'accroîtra et l'autofinancement des collectivités connaîtra une nouvelle baisse.

Afin de générer des économies, les Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux (E.P.C.I.) doivent élaborer des schémas de mutualisation qui auraient dû être adoptés au 31/12/2015.

Cette mutualisation peut concerner tant les services que les moyens ou les matériels.

Mais une question subsiste : la mutualisation est-elle foncièrement synonyme d'économies ? Une stratégie doit être mise en place.

EN CE QUI CONCERNE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les hypothèses pour le budget en recettes de fonctionnement :

Maintien du volume global avec :

- Une hausse de la fiscalité locale due aux nouveaux biens taxés, au 1 % d'augmentation des bases fiscales, à la taxation de 20 % des résidences secondaires, à la réduction des abattements de la taxe d'habitation.
- Une réduction de la D.G.F -18,42 % par rapport à 2015 et 20,32 % en 2016.
- Droits de mutation. Estimation identique à 2015 pour rester prudent en raison des difficultés du marché de l'immobilier.
- Redevances et droits périscolaires et d'enseignant (les encaissements de cantine en baisse, suite à la fermeture d'une classe) (le fonds d'amorçage pérennisé pour l'année 2015-2016 est de 50 € par élève).

Les hypothèses retenues au budget en dépenses :

Le contexte économique nous amènera à effectuer des baisses de coûts d'énergie, de fluide, une meilleure étude des contrats de maintenance, une baisse de dépenses de chauffage, copies, téléphone, fleurissements et espaces verts, festivités....

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ≈ 4 628 435€

Le montant global est en hausse de + 2,66 % par rapport à 2015 essentiellement dû à la très forte augmentation (+24,07 %) pour les contri-



butions aux SDIS et SIEEOV

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

+ 1,10 % PAR RAPPORT À 2015 : 1 257 853 €

225,74 €/habitant

Moyenne strate 2014 : 270 €/h

Participation de 2 années pour les frais de transport scolaire (transfert à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume) - Réforme de la dématérialisation (actes préfecture + trésorerie) - Action en justice contre l'Etat pour le PPRIF - Contrats de maintenance en augmentation.

LES CHARGES DE PERSONNEL

≈ 2 000 000 €

+ 1,01 %

Augmentations dues aux changements d'échelon et aux changements de grade nombreux en 2016 suite à la réussite massive d'agents aux concours et examens. Intégration de l'éducateur territorial dans les activités sportives scolaires. Augmentation toujours croissante des cotisations (URSSAF – IRCANTEC – CNRACL). - 0,1 % CNFPT

BUDGET PRIMITIF	Montant	Evolution
BUDGET PRIMITIF 2013	1 880 000 €	+ 4,75 %
BUDGET PRIMITIF 2014	1 950 000 €	+ 3,72 %
BUDGET PRIMITIF 2015	1 980 000 €	+ 1,53 %
BUDGET PRIMITIF 2016	2 000 000 €	+ 1,01 %

Moyenne strate 2014 : 532,00 €/h

La Cadière : 358,93 €/h

LES CHARGES FINANCIÈRES : EN BAISSSE = - 9,73 %

Intérêts en 2015 : 55 201 €

En 2016 : 50 304 €

avec un recours à l'emprunt fin 2015 de 300 000 € auprès de la CDC au taux exceptionnel de 1,75

DÉTAIL DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

La contribution au service départemental d'incendie et de secours du VAR a augmenté de 9,68 % pour 2016 soit 155 531 € (Réunion du conseil d'Administration du 23 Octobre 2015).

ANNÉE	TOTAL
2014	141 265 €
2015	141 802 €
2016	155 531 €

La Cadière : 27,91 €/habitant

La contribution aux syndicats intercommunaux : 193 721 €

• SIEEOV : 185 821 €

• SIVAAD : 5 700 €

• PNR : 2 200 €

Le montant global des contributions 2016 représentent environ 62,68 €/habitant (Le ratio 2014 est de 33€/habitant), alors qu'elles étaient plus faibles en 2015 46 €/habitant.

LE FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTER-COMMUNALES ET COMMUNALES

Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines inter-communalités et communes pour la reverser à celles moins favorisées.

POUR 2015 (4 ^{ème} année d'application) :	1 503 671 €
Part EPCI :	493 836 €
Part des communes membres :	1 009 835 €
Bandol :	234 201 €
Le Beausset :	98 490 €
La Cadière d'Azur :	63 734 €
Le Castellet :	50 744 €
Evenos :	19 888 €
Riboux :	468 €
St Cyr/Mer :	184 913 €
Sanary :	299 978 €
Signes :	57 419 €

PRÉLÈVEMENT POUR LOGEMENTS SOCIAUX

La commission départementale chargée d'examiner les difficultés rencontrées par les communes déficitaires de logements locatifs sociaux s'est réunie le 28 septembre 2015.

Pour la Cadière d'Azur

La commission a considéré que l'objectif triennal 2014-2016 de la commune a atteint 45 %, que le plan de rattrapage présenté par la commune montre un effort important pour atteindre cet objectif. De fait, le Préfet a décidé par arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2016 de minorer le taux de majoration du prélèvement et de le porter à 70 % au lieu de 300 %, ceci à compter du 1er janvier 2016, et ce pour une durée de 2 années.

Rappel : il est à noter que la loi fixe le montant plafond du prélèvement à 5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2016, le montant brut du prélèvement avec sa majoration s'élèvera à 129 932,53 euros non encore notifié, contre 305 723,60 euros en 2015, mais plafonnée à 181 730,97 euros.

Néanmoins, en raison d'un solde de dépense déductible de + 147 041,52 €, nous n'aurons pas de pénalité à régler en 2016.

MONTANT DES PENALITES «LOGEMENTS SOCIAUX» :

EXERCICE	MONTANT
2013	81 948 €
2014	105 877 € (+ 29,20 %)
2015	181 731 € (+ 71,34 %)
2016	129 932,53 (-39,86 %)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 628 435 €

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT VERSÉE PAR L'ÉTAT

En date du 9 mars 2015, aucun renseignement annoncé sur le montant de la dotation pour 2016.

L'Association des Maires de France a établi une note aidant les communes à estimer l'impact de la baisse à partir de 2015.

Estimation de la contribution 2016 :

Contribution de la commune au redressement des finances publiques x 2,466 - Soit : 33 299 x 2,466 = - 82 115,33 €



SÉANCE DU 29 MARS 2016 (suite)

Estimation de la D.G.F. :

D.G.F. notifiée 2015 - estimation de la contribution
Soit 527 795 - 82 153 = 445 680,00 € (- 18,42 %)

Évolution de la D.G.F. (De 2009 à 2016) :

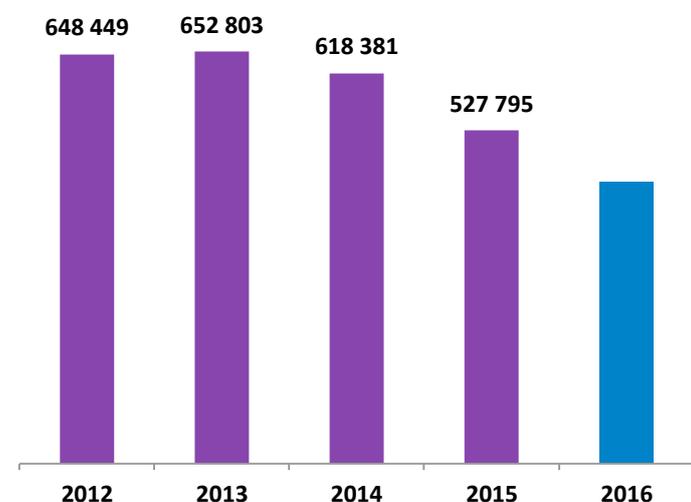
2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
2,08 %	0,60 %	0,20	0,20 %	0,20 %	-5,56%	-15,31%	-18,42%

Résultat de l'estimation de la baisse de dotation forfaitaire par rapport à 2013 :

	2014	2015	2016	2017
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	33 299 €	33 299 €	33 299 €	33 299 €
Montant estimé des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017		82 115 €	82 115 €	82 115 €
Perte annuelle par rapport à 2013	33 299 €	115 414 €	197 529 €	279 644 €

Évolution de la Gotation Globale d'Équipement :

ANNÉE	TOTAL	POURCENTAGE
2012	648 449	Soit/habitant 120,04
2013	652 803	+ 0,67 % Soit/habitant 118,66
2014	618 381	- 5,56 %, 113 €/h moyenne strate 2012 : 203 €/h
2015	527 795	96,93 €/h Moyenne strate 2013 : 203€/h
2016	445 680	79,98 €/h Moyenne strate 2014 : 196€/h



Évolution de la D.G.F.

D.S.R. : dotation de solidarité rurale (d.s.r.)

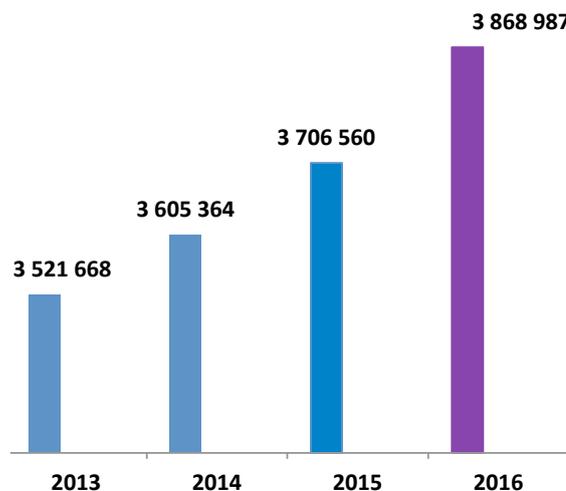
Prévision du même montant de 67 000 € que l'an dernier alors que la loi des finances prévoit une hausse pour les communes éligibles.

ANNÉE	MONTANT
2012	59 604
2013	62 611
2014	65 163
2015	67 995
2016	67 000 (estimation)

IMPÔTS ET TAXES

ANNÉE	MONTANT
2013	3 521 668
2014	3 605 364
2015	3 706 560
2016	3 868 987 *

*Dont 2 950 971 (impôts locaux) soit 529 €/h alors que la moyenne de la strate du département était en 2014 de 642€/h.



Évolution des impôts et taxes

Compte tenu du contexte économique et social particulièrement difficile sur le plan national, il sera proposé au conseil municipal de ne pas augmenter en 2016 les taux de fiscalité afin de ne pas accentuer la dégradation du pouvoir d'achat des contribuables. Le contribuable subira l'augmentation de la valeur des bases directes décidée par l'Etat soit 1 %.

Néanmoins, cette décision ne pourra pas perdurer dans les années à venir, car face à la baisse constante de l'aide de l'Etat, la fiscalité directe locale restera la ressource principale de la commune.



POSITIONNEMENT DE LA CADIÈRE PAR RAPPORT AUX AUTRES COMMUNES :

	TAUX APPLIQUÉ EN 2015	TAUX MOYEN COMMUNAUX NIVEAU NATIONAL 2015 POUR 2016	TAUX MOYEN COMMUNAUX NIVEAU DÉPARTEMENTAL 2015 POUR 2016	TAUX PLAFOND COMMUNAUX À NE PAS DÉPASSER POUR 2016
TAXE HABITATION(*)	8,05 %*	24,19 %	23,40 %	53,14 %
FONCIER BÂTI	20,90 %	20,52 %	23,35 %	58,48 %
FONCIER NON BÂTI	62,60 %	49,15 %	71,75 %	175,84 %

La Cadière d'Azur taux 2015	Taux moyen de la strate 2014	
Taxe Habitation	8,05 %	14,47 %
Foncier Bâti	20,90 %	20,81 %
Foncier Non Bâti	62,60 %	57,56 %

Il est à noter que les impôts et taxes autres que la fiscalité locale à savoir, droits de place, la taxe sur l'électricité, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe de séjour représentent un ratio sur l'exercice 2015 de 113€/habitant, alors que le montant par habitant au niveau national est de 76€/habitant et 113€/habitant au niveau du département.

LA TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Recouvrement confiée au SYMIELECVAR depuis plusieurs années. Recettes constantes ou en légère hausse (en 2015 l'encaissement est de 177 617 €).

LA TAXE SUR LES DROITS DE MUTATION

Un ralentissement du secteur de l'immobilier constaté au niveau national n'a heureusement pas eu d'impact sur les transactions sur notre commune en 2015 (encaissement 455 267 €), mais il faut rester prudent sur la prévision pour 2016.

LA DOTATION DE COMPENSATION COMMUNAUTAIRE

(Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume)

Rappel des critères de calcul de l'attribution de compensation versée aux communes adhérentes.

1/ Des parts fixes :

- TP référence 2000/2001 St Cyr/2010 Bandol/2012 Sanary
- Compensation part/salaires
- Impôts ménages
- Charge zone pour Signes

2/ Des parts variables :

- Voirie intercommunautaire (selon le transfert des charges géré par la CLECT)
- Majoration article 55 de la loi SRU

Montant de l'attribution de compensation en 2015 : 313 986 €

Pour 2016 : La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume a notifié à ce jour le même montant du prélèvement. Celui-ci est variable en fonction du prélèvement (article 55 de la loi SRU) qui sera de 129 932 € en 2016, en baisse par rapport à 2015, et qui se traduira par une diminution de l'attribution de compensation.

Pour le transfert des transports scolaires à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, lorsque la CLET aura travaillé sur le transfert des charges des produits, le montant de la compensation sera de nouveau modifié.

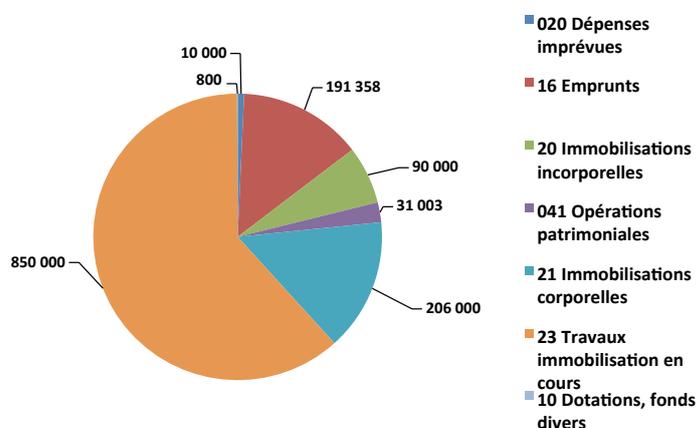
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

- L'encaissement des redevances pour l'occupation du domaine public.
- Les droits de service périscolaires et NAPS versés par les familles, les repas de la cantine.

Ces recettes représentent 26,14 €/h alors que la moyenne de la strate en 2014 est de 78,00 €/h.

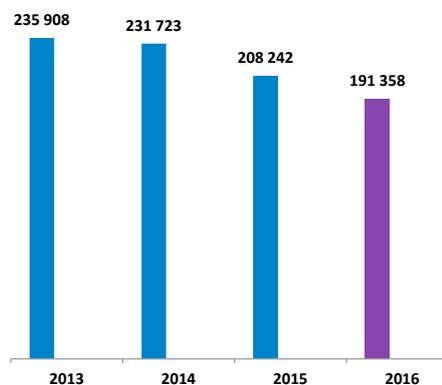
EN CE QUI CONCERNE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES : Montant global 1 379 161 € en baisse par rapport à 2015



REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS :

ANNÉE	TOTAL
2013	235 908
2014	231 723 (- 1,80 %)
2015	208 242 (- 11,27 %)
2016	191 358 (- 8,82 %)



ANUITÉ DE LA DETTE

ANNÉE	TOTAL	EUROS/HABITANT	MOYENNE STRATE
2013	318 340	58,11	114 (moyenne strate en 2011)
2014	295 409	53,76	112 (moyenne strate en 2012)
2015	263 441	47,62	112 (moyenne strate en 2013)
2016	241 661	43,37	112 (moyenne strate en 2014)



SÉANCE DU 29 MARS 2016 (suite)

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS 2016 :

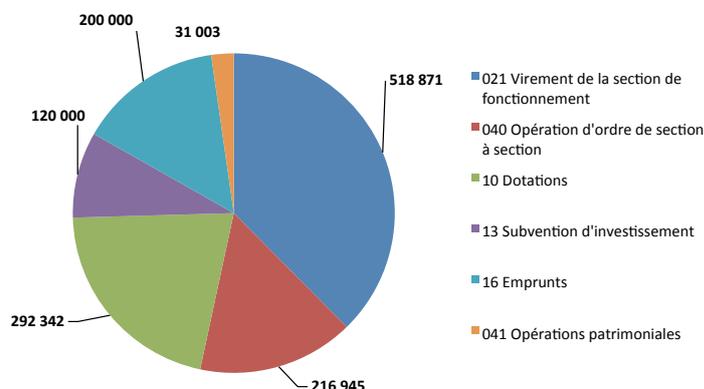
• Etudes complémentaires pour le PLU :	60 000 €
• Acquisitions foncières :	10 000 €
• Aménagement d'équipements sportifs :	55 000 €
• Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les marchés publics (+ annonces) :	30 000 €
• Travaux défense incendie + P.I :	40 000 €
• Matériel et outillage voirie :	30 000 €
• Matériel de bureau et matériel informatique :	40 000 €
• Mobilier administratif :	5 000 €
• Travaux de bâtiments :	250 000 €
(peintures écoles, réfection couverture chapelle Ste Anne, réfection couverture bureau de poste, consolidation plancher hôtel de ville, aménagements bureau pour le matériel vidéo protection).	
• Programme voirie 2016 :	400 000 €
• Dernières tranches travaux chemin de Marenc et des Costes PPRIF :	200 000 €
• Acquisition d'une épaveuse hydraulique :	26 000 €

ESTIMATION DÉPENSES PLU EN 2015

Bilan au 26 janvier 2015

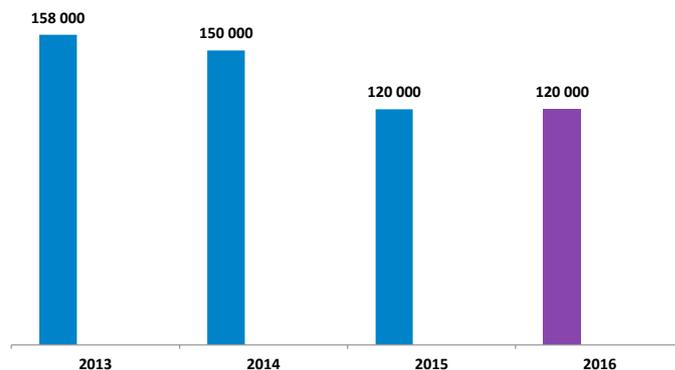
PRESTATAIRES	OBJET	MONTANT € HT
DECLARATION PROJET DEFENDS		
LUYTON	DECLARATION PROJET	14 980,00
CEREG	LOI SUR EAU DEFENDS	3 800,00
MTDA	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DEFENDS	2 475,00
SOUS TOTAL 1 DEFENDS		21 255,00
ÉLABORATION PLU		
LUYTON	DOSSIER PLU	32 000,00
LUYTON	OAP ST JEAN	10 000,00
LUYTON	COORDINATION DIAGNOSTICS	2 500,00
TERRES ET TERRITOIRES	AGRICULTURE ASSISTANCE REGLEMENT OAP	5 000,00
MTDA	ENVIRONNEMENT EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	5 075,00
ECOMED	RELEVES COMPLEMENTAIRES FAUNE FLORE	3 500,00
AKENE	ASSISTANCE REGLEMENT OAP	8 600,00
CEREG	PLUVIAL FIN SCHEMA	20 500,00
CEREG	SCHEMA ASSAINISSEMENT	900,00
SOUS TOTAL 2 PLU		88 075,00
SOUS TOTAL 3 FRAIS DIVERS	INSERTION IMPRESSION	10 000,00
TOTAL GÉNÉRAL HT	SCHEMA ASSAINISSEMENT	119 330,00
TVA 20 %		23 866,00
TOTAL GÉNÉRAL TTC		143 196,00

RECETTES : 1 379 161 €



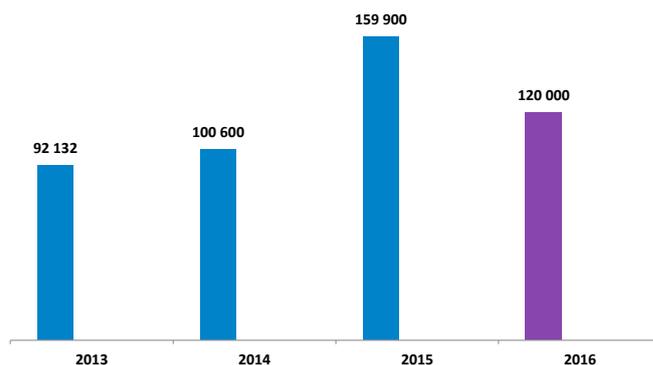
SUBVENTIONS (CONSEIL DÉPARTEMENTAL) :

ANNÉE	TOTAL
2013	158 000
2014	120 000
2015	120 000
2016	Estimation 120 000



TAXE D'AMÉNAGEMENT (ex TLE)

ANNÉE	TOTAL
2013	92 132
2014	100 600
2015	159 900
2016	Estimation 120 000





DOTATIONS DE L'ÉTAT - FCTVA

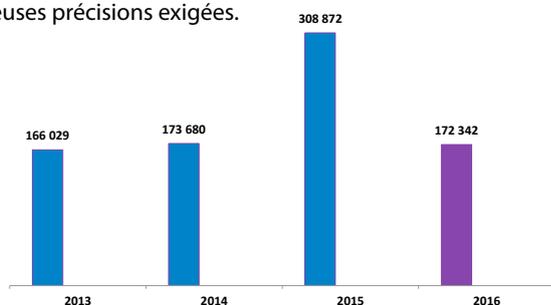
La commune est bénéficiaire du fonds FCTVA car elle a respecté l'engagement conventionnel imposé par l'Etat. Le taux de remboursement pour les dépenses mandatées en 2015 est de 16,404 %.

2013	Sur CA 2012	166 029
2014	Sur CA 2013	173 680
2015	Sur CA 2014	308 872
2016	Sur CA 2015 non voté	≈ 172 342 non validé à ce jour

30,93 €/h

Moyenne strate 2014 : 45€/h

Il est à noter que les services de l'Etat sont de plus en plus exigeants pour rembourser la TVA, en particulier dans les intitulés des factures (nature de la dépense, destinataire bien et modalité de gestion), de très nombreuses précisions exigées.



EMPRUNT D'ÉQUILIBRE

ANNÉE	TOTAL
2014	300 000 non réalisé
2015	300 000 réalisé
2016	200 000

Rappel : Nous avons souscrit un emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignation de 300 000 euros en fin d'année 2015 à un taux très intéressant (1,75 %).

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Recettes de fonctionnement	4 628 435
Dépenses de fonctionnement	3 892 619
Épargne gestion	735 816
Intérêts de la dette	50 304
Épargne brute	685 512
Remboursement du capital	191 358
Épargne nette prévisionnelle	494 154

PRÉLÈVEMENT pour dépenses d'investissement au budget prévisionnel

En légère hausse par rapport à 2015.

Sachant qu'un prélèvement complémentaire pourra avoir lieu plus tard lors de l'élaboration du budget supplémentaire

ANNÉE	TOTAL
2013	827 077
2014	653 552
2015	480 532
2016	518 871

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET LES CARACTÉRISTIQUES DE LA DETTE

Conformément aux lois MAPTAM et NOTRe, un rapport sur les orientations budgétaires et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement doit être présenté.

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

	2017	2018	2019
Etudes complémentaires PLU	50 000		
Voirie Réfection et entretien	400 000	400 000	400 000
Mise aux normes accessibilité aux personnes handicapées (AD/AP) voirie et bâtiments	100 000	200 000	200 000
Travaux rénovation des bâtiments communaux écoles, salles municipales	50 000	50 000	50 000
Aménagements des chemins dans le cadre du PPRIF	300 000	300 000	300 000
Achat de matériel (voirie - défense incendie-bureaux) + véhicules	100 000	150 000	100 000
Acquisitions foncières (emplacements réservés PLU)	50 000	60 000	50 000
Travaux à réaliser dans le cadre d'économies d'énergie	50 000	50 000	50 000

ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ENDETTEMENT

AU 31 DÉCEMBRE 2015

Une analyse financière établie sur l'exercice 2015 par le comptable public a révélé une situation financière satisfaisante avec les ratios sur l'endettement suivants :

En cours total de la dette	1 838 424 €	332€/habitant
Ratio Département		649€/habitant
Annuité des dettes bancaires et assimilée	262 281 €	47€/habitant
Ratio Département		81€/habitant
Avec un fonds de roulement en fin d'exercice 2015	1 571 142 €	284€/habitant
Ratio Département		267€/habitant
Capacité d'autofinancement brute	Commune	168€/habitant
Ratio Département		135€/habitant
Autofinancement net	Commune	56,76€/habitant
Ratio Département		29,78€/habitant
Besoin de financement de la section d'investissement	Commune	- 137€/habitant
Ratio Département		- 73€/habitant
Excédent de fonctionnement capitalisé	Commune	166€/habitant
Ratio Département		77€/habitant

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte du débat d'orientation budgétaire.



SÉANCE DU 14 AVRIL 2016

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'ANNÉE 2016**La séance ouverte, Monsieur le Maire**

Indique le montant des rentrées fiscales nécessaires pour l'équilibre du budget communal et propose de maintenir les taux actuels :

TAXE D'HABITATION : 8,05

FONCIER BÂTI : 20,90

FONCIER NON BÂTI : 62,60

Le conseil municipal décide À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, DE CONSERVER LES TAUX**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE 2016**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que les demandes de subventions faites par les différentes associations ont été examinées d'après leur compte d'exploitation de l'année écoulée, celles retenues présentent un intérêt pour la vie et le dynamisme local d'intérêt public.

Monsieur le Maire fait part de la décision de n'attribuer qu'une partie de la subvention demandée par la crèche «1,2,3 soleil» dans l'attente de la communication de ses comptes et en plein accord avec la commune du Castellet..

Et il invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les montants suivants

Sachant que les Présidents et trésoriers des associations concernées ne prendront pas part au vote.

ASSOCIATIONS	TOTAL	VOTE
AGE TRESEN	1 500 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
AMICALE C.C.F.F.	400 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
AMICALE LAÏQUE	1 300 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
UN LIVRE AU VILLAGE	500 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
ASSOCIATION PROTECTION ANIMALE	1 200 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
LA BOULE CADIÉRENNE	3 200 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
CENTRE CULTUREL CADIÉREN	4 600 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés Mme JUANICO n'a pas participé au vote
CERCLE DE L'AUDIARDE	400 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
CHORALE CANTEN	500 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
CRECHE «1,2,3 SOLEIL»	22 500€	24 VOIX POUR - 1 ABSTENTION (Mme LUQUET) 1 CONTRE (Mr BONNET)
CROIX ROUGE FRANCAISE	450 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RESISTANCE	200 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
DOJO VAROIS	2 700 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
DONNEURS DE SANG	/	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
L'ESCOLO	1 800 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
LIGUE CONTRE LE CANCER	300 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

LA LYRE VIGNERONNE	3 400 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
SECOURS POPULAIRE	500 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
SECOURS CATHOLIQUE DU BEAUSSET	400 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
THEATRE DE LA CADIÈRE	1 700 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
OFFICE DU TOURISME	4 000 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés - Mmes BONIFAY, JUANICO n'ont pas participé au vote
U.S.C.	22 500 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés Mme JUANICO et Mr POUTET n'ont pas participé au vote
TOTAL		74 050 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE CUGES DANS LE CADRE DU PPRIF

La séance ouverte, Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le Conseil Départemental a toujours pour objectif d'assurer un développement équilibré de chaque territoire.

Pour cela, il accompagne financièrement les communes dans leurs projets de développement en tenant compte des spécificités de chaque territoire et des objectifs prioritaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour les travaux d'élargissement et de requalification du chemin de Cuges pour les travaux recommandés par l'Etat dans le cadre du PPRIF pour une estimation prévisionnelle de travaux de 561 044,75 euros H.T.

Monsieur le Maire précise qu'en raison du montant élevé des travaux de mise aux normes de ce chemin dans le cadre du PPRIF, il est nécessaire de solliciter une aide financière du Conseil Départemental.

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, Le conseil sollicite l'aide la plus large possible du Conseil Départemental.

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVU ASSAINISSEMENT LE BEAUSSET-LA CADIÈRE D'AZUR-LE CASTELLET

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le Maire de la Cadière d'Azur a été désigné Président du syndicat dans la séance du comité syndical du 30 mars 2016 suite au décès de Monsieur TAMBON Gabriel.

Il rappelle à l'assemblée que le siège du syndicat a toujours suivi la commune de son Président en exercice, que pour faciliter la gestion du syndicat il souhaite s'inspirer de cette pratique et a proposé au comité syndical de modifier l'article 3 des statuts dans ce sens «le siège du syndicat est fixé à la Mairie de la Cadière d'Azur».

À L'UNANIMITÉ, la modification des statuts est adoptée par le conseil municipal.

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE «CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LE CENTRE DE LOISIRS»

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que



l'actuel marché à bons de commandes passé le 11 décembre 2014 avec la Société Provence Plats vient à expiration le 30 septembre 2016.

Un nouveau marché doit être relancé à savoir «la fourniture et la livraison de repas en liaison froide» avec repas classiques, repas froids en cas de sorties, repas à thèmes, repas à composantes biologiques, repas de substitution.

Afin de ne prendre aucun risque sur le délai d'exécution, il demande l'autorisation de signer le marché à venir.

ACCORDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, AUTORISENT Monsieur le Maire à signer le marché à venir après l'accomplissement de la procédure d'appel d'offres ouvert.

VOTE DE LA REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DU CIMETIÈRE/CHAMBRE FUNÉRAIRE/COLOMBARIUMS

À l'unanimité, les membres présents et représentés approuvent et constatent les résultats de l'exercice 2015 suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement			
Résultats propres à l'exercice 2015	15 979,09	33 000,43	+ 17 021,34
Résultats antérieurs reportés		+ 29 678,94	
Résultat à affecter			+ 46 700,28
Section d'investissement			
Résultats propres à l'exercice 2015	2 494,11	7 310,10	+ 4 815,99
Résultats antérieurs reportés		+ 65 582,79	
Solde global d'exécution	2 494,11	+ 72 892,89	
Restes à réaliser au 31 décembre 2015			
Fonctionnement	0	0	0
Investissement	0	0	0
Investissement Résultats cumulés 2015			+ 70 398,78
Restes à réaliser au 31 décembre 2015			
Section de fonctionnement (R002)			+ 46 700,28
Section d'investissement (R001)			+ 70 398,78

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2016.

VOTE DE LA REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DU SERVICE DE L'EAU POUR LE BUDGET PRIMITIF 2016

À l'unanimité, les membres présents et représentés approuvent et constatent les résultats de l'exercice 2015 suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement			
Résultats propres à l'exercice 2015	15 979,09	33 000,43	+ 17 021,34
Résultats antérieurs reportés		+ 29 678,94	
Résultat à affecter			+ 46 700,28

Section d'investissement			
Résultats propres à l'exercice 2015	2 494,11	7 310,10	+ 4 815,99
Résultats antérieurs reportés		+ 65 582,79	
Solde global d'exécution	2 494,11	+ 72 892,89	
Restes à réaliser au 31 décembre 2015			
Fonctionnement	0	0	0
Investissement	0	0	0
Investissement Résultats cumulés 2015			+ 14 880,89
Reprise anticipée 2016			
Section de fonctionnement (R002)			+ 125 842,63
Section d'investissement (R001)			+ 14 880,89

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2016.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 CIMETIÈRE/CHAMBRE FUNÉRAIRE/COLOMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle et résume les orientations générales exposées dans le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 29 mars 2016. Vu la délibération décidant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015, il soumet le projet du budget, en détail..

Le budget primitif de l'exercice 2016 présenté, établi et voté au chapitre pour les deux sections (investissement et exploitation).

Comme ci-dessous :

SECTION	DEPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
Exploitation	57 700,28	57 700,28
Investissement	77 708,88	77 708,88
TOTAL	135 409,16	135 409,16

À été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

SERVICE DE L'EAU

Même procédure que pour le budget précédent.

Le budget primitif de l'exercice 2016 présenté et voté à l'article pour la section d'investissement, et au chapitre pour la section d'exploitation, présenté comme ci-dessous :

SECTION	DEPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
Exploitation	995 762,71	995 762,71
Investissement	413 417,75	413 417,75
TOTAL	1 409 180,46	1 409 180,46

À été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

COMMUNE

Conformément à la procédure légale le Maire soumet le projet du budget en détail. Le budget primitif de l'exercice 2016 a été établi et voté à l'article pour la section d'investissement avec présentation par opérations, et au chapitre pour la section de fonctionnement.

SECTION	DEPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
Fonctionnement	4 628 435	4 628 435
Investissement	1 379 161	1 379 161
TOTAL	6 007 596	6 007 596

À été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Des moyens pour lutter en cas de crise

UNE TÉLÉALERTE POUR INFORMER LA POPULATION

Depuis 5 ans, la commune est dotée d'un système d'appel téléphonique en masse permettant de contacter la population. La commune de La Cadière d'Azur étant soumise à des risques naturels dont l'incendie de forêts, ce dispositif est indispensable pour alerter la population en cas de sinistre. Il peut être aussi utilisé en vue d'informer, par exemple, les habitants d'un quartier d'une coupure d'eau potable ou de la fermeture d'un chemin communal, pour cause de travaux.

Les informations contenues dans cette base de données sont issues des pages blanches et jaunes de l'annuaire téléphonique. La commune peut aussi y intégrer des coordonnées téléphoniques supplémentaires telles que des numéros de téléphones portables. Pour cela, les administrés doivent communiquer, s'ils le souhaitent, leurs coordonnées téléphoniques afin qu'ils soient informés, en cas de besoin.

Les personnes intéressées peuvent remplir le formulaire joint et le renvoyer en mairie.

Il est précisé que lors de la réception du message vocal, vous n'avez qu'à suivre les instructions de l'automate qui vous invite à valider le message. Aucun frais de communication téléphonique ne vous sera facturé. La campagne d'appel est entièrement financée par la commune.

APPEL AUX VOLONTAIRES !

La commune est en train de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à se préparer préalablement à des situations de crises liées à des catastrophes naturelles, accidents, perturbations de la vie collective...

Il s'agit d'un outil permettant de faire face à tous ces cas et d'éviter de basculer dans la crise. Il comprend notamment un recensement des moyens humains et matériels qui peuvent être mobilisés.

À ce titre, un appel aux volontaires est lancé, à tous ceux qui pourraient apporter leur soutien en cas de crise de par leurs compétences, ou simplement de par leur disponibilité...

Les profils suivants sont particulièrement recherchés qu'il s'agisse de personnes en activité ou à la retraite : assureurs, personnes pratiquant plusieurs langues étrangères, assistantes sociales, personnel médical ou paramédical...

Merci par avance de faire part de votre soutien en écrivant à l'adresse email suivante :

urbanisme2@lacadieredazur.fr

afin que vous puissiez être inscrits dans le recensement des moyens humains mobilisables.



FICHE D'INSCRIPTION

Au service d'alerte de La Commune de LA CADIÈRE D'AZUR

Je soussigné, (nom en majuscule)..... Prénom.....

Demeurant (adresse).....

Souhaite bénéficier du système d'information mis en place par **LA COMMUNE DE LA CADIÈRE D'AZUR**

Support souhaité :

Message vocal sur téléphone fixe

Message vocal sur téléphone mobile n°.....

S.M.S. sur téléphone mobile n°.....

Courriel à l'adresse.....

Télécopie au numéro

Fait à le

Signature :

Le présent document doit être retourné le plus rapidement possible :

Commune de LA CADIÈRE D'AZUR - Service urbanisme
« Inscription au système d'alerte »
Mairie annexe - Place Jean Jaurès
83740 LA CADIÈRE D'AZUR
urbanisme@lacadieredazur.fr

L'accessibilité des Établissements Recevant du Public Attention aux retardataires !!

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), qu'ils soient publics ou privés, soient accessibles avant le 1^{er} janvier 2015.

Par la suite, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a prorogé cette date de mise en accessibilité en contrepartie de la mise en place d'un Agenda D'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'étaler les travaux.

- Si votre établissement (de 5^{ème} catégorie*) est accessible, vous devez transmettre à la Préfecture du Var (avec copie en Mairie) une attestation sur l'honneur. Cette attestation devait être envoyée au plus tard le 28/02/2015. La Préfecture les accepte encore jusqu'à la fin de l'année. En 2017, les ERP accessibles de 5^{ème} catégorie qui n'auront pas fait de

démarche pour prouver leur accessibilité, devront fournir une étude établie par un bureau de contrôles (ce qui engendrera des frais !)

- Si votre établissement n'est pas accessible, un Agenda d'Accessibilité Programmée doit être déposé en mairie et doit définir les travaux à réaliser, leur programmation et leur coût.

Un récent décret en date du 27 avril 2016 renforce les contrôles et sanctions applicables aux gestionnaires et propriétaires d'ERP qui n'ont déposé aucun dossier.

À titre d'exemple, pour un ERP de 5^{ème} catégorie : la sanction s'élève à 1 500 € !

Il ne reste donc que quelques mois aux retardataires pour effectuer toutes les démarches !

** Etablissement de 5^{ème} catégorie : établissement dans lequel l'effectif du public n'atteint pas le nombre minimum fixé par le règlement de sécurité.*

Par exemple, pour un magasin de vente, l'effectif s'assujettissement est de 100 personnes par niveau. Il s'agit donc de petits établissements.

Des informations et formulaires sont consultables sur :

Le site du Ministère :

<http://www.accessibilite.gouv.fr/>

Le site internet de la commune :

<http://www.lacadieredazur.fr/Formulaires-specifiques-pour-les.html#.V1G8P-RMg2Y>

Focus sur l'élaboration du Plan Local d'urbanisme

LA CONCERTATION PUBLIQUE INITIÉE CONTINUE...

En application des modalités de concertation publique prévues par délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2013 initiant la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la commune continue la concertation publique.

Il est rappelé que de nombreux outils et dispositifs ont d'ores et déjà été mis en place dont :

- des articles d'information sur l'avancée du dossier sont régulièrement écrits dans le bulletin municipal d'information ;
- plusieurs articles sont aussi parus dans la presse locale ;
- une boîte email dédiée à la concertation du PLU est mise à disposition : pluconcertation@lacadieredazur.fr ;
- une urne et un registre sont mis à disposition du public dans le hall au 2^{ème} étage de la mairie annexe ; ces dispositifs sont accessibles du lundi au vendredi de 8h00 à 17h15, même lorsque le service urbanisme est fermé au public ;

- 29 permanences annoncées par voie d'affichage et de presse ont déjà été assurées par un adjoint en vue d'échanger, informer, recueillir des observations sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- Une rubrique spéciale consacrée à l'élaboration du PLU a été créée sur le site internet de la commune. Une information très importante est disponible dont notamment les différents Porter A Connaissance de l'Etat (documents au niveau desquels l'Etat rappelle toutes les contraintes réglementaires à respecter et donne sa vision de l'aménagement et du développement futur de la commune). Y figurent aussi tous comptes rendus et documents successivement présentés lors des réunions :
 - des Personnes Publiques Associées,
 - du conseil municipal,
 - avec les représentants des Associations de quartiers,
 - et des réunions publiques...

(suite) ›

Focus sur l'élaboration du PLU (suite)

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS...

Une réunion publique dédiée aux activités économiques est organisée le mardi 28 juin 2016 à l'Espace Culturel de La Cadière d'Azur à 15 heures. Cette réunion est spécifique aux activités économiques : agriculture, commerce, artisanat, services divers...

Un nouveau calendrier de permanences spécifiques au PLU tenues par un adjoint a été fixé :

- Mardi 12 juillet 2016 de 8h30 à 12h30
- Lundi 8 août 2016 de 8h30 à 12h30
- Vendredi 23 septembre 2016 de 13h30 à 17h30
- Lundi 3 octobre 2016 de 13h30 à 17h30

Elles sont assurées au 2^{ème} étage de la mairie annexe (il s'agit de permanences sans rendez-vous).

Les administrés sont invités à consulter régulièrement le site internet de la commune (<http://www.lacadieredazur.fr/-Projet-de-Plan-Local-d-Urbanisme-.html>) et les panneaux d'affichage implantés dans les différents quartiers pour se tenir informés des rendez-vous organisés sur le PLU. Des panneaux spécifiques aux informations relatives à l'urbanisme sont désormais mis en place au niveau de chaque site d'affichage.

RETOUR SUR LES RÉCENTES RENCONTRES

Au cours du premier semestre 2016, différentes rencontres ont été organisées :

- 26 janvier 2016 : réunion de travail du conseil municipal sur l'élaboration du PLU
- 16 février 2016 : réunion de travail avec les représentants des associations de quartier (un CD rom comprenant le compte-rendu et le diaporama projeté lors de la rencontre a été envoyé aux associations de quartier)
- 26 février 2016 : réunion publique à laquelle ont assisté environ 200 personnes. Le diagnostic, les grandes orientations du projet de PLU ont été présentés par les différents bureaux d'études intervenant sur ce dossier.
- Du 25 février 2016 au 2 mars 2016, une exposition publique a été organisée. Une urne et un registre ont été mis à disposition du public.

Les panneaux d'exposition, les diaporamas des différentes réunions et les comptes rendus sont toujours en ligne sur le site internet de la commune.



Réunion publique du 26 février 2016

Au cours de ces différentes rencontres, le diagnostic territorial, environnemental et paysager a été présenté, les enjeux du futur PLU ont été définis. A partir de ces derniers découlent les orientations du projet communal qui serviront de base au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – pièce essentielle du futur PLU.

Le diagnostic établi fait ressortir des atouts et contraintes du territoire :

Des atouts :

- une commune résidentielle à caractère rural ;
- une population en 2016 de 5 572 habitants ;
- une situation privilégiée entre le littoral et l'arrière-pays, entre deux agglomérations ;
- Une économie reposant principalement sur l'agriculture et notamment la viticulture ;
- Une activité touristique importante ;
- Un paysage exceptionnel ;

Des faiblesses :

- Une forte pression foncière ;
- Un vieillissement de la population ;
- Un manque de logements sociaux et de logements intermédiaires pour jeunes actifs ;
- Des transports en commun encore peu développés ;
- Un déficit d'emploi ;
- Un assainissement collectif situé autour du village ;
- Des contraintes importantes (risques, topographie, préservation de l'activité agricole) rendant difficile toute possibilité d'évolution.

Les enjeux principaux du PLU sont les suivants :

- Maîtriser la consommation de l'espace
- Renforcer les secteurs économiques dominants – tourisme, activités commerciales et activités agricoles
- Préserver et valoriser les espaces naturels et le patrimoine (oratoires, cabanons...)
- Développer une mixité urbaine
- Maintenir le cadre de vie
- Assurer la prévention des risques

Les contours du projet du futur Plan Local d'Urbanisme :

Parmi les enjeux principaux du futur PLU, le devenir des actuelles zones NB occupe une place importante.

Le devenir des zones NB (zones constructibles à 2000 m² ou 5000 m²)

Alors que l'Etat dans son Porter à Connaissance de 2012 imposait un classement des zones non desservies par le tout à l'égout en zone naturelle, lors de la dernière réunion des Personnes Publiques Associées en date du 26/11/2015, la proposition faite par la commune a reçu l'accord des services de l'Etat.

En effet, il a été proposé à l'Etat que sa position initiale soit infléchie afin de classer les secteurs construits des actuelles zones NB (qui ne présentent plus de caractère naturel et qui sont largement urbanisés) en zone UM, c'est-à-dire « zones d'Urbanisation Maîtrisée ».

Dans ces zones urbaines, seules seront possibles des extensions limitées des habitations existantes légalement autorisées.

- Aucune nouvelle construction de maisons individuelles ni d'immeubles collectifs ne sera autorisée.
- Seule possibilité d'extension du bâti existant limitée à 20m² de surface de plancher (pour les constructions existantes d'une surface de plancher supérieure à 150 m²) ou de 40m² de surface de plancher (dans le cas d'un bâti existant inférieur ou égal à 150m²) avec une emprise au sol maximum supplémentaire créée de 50m². L'emprise totale des constructions existantes et futures ne devra pas excéder 14% à 15% de la superficie du terrain (ce pourcentage sera défini dans le règlement du PLU).

Cette solution permet d'une part de limiter l'étalement urbain exigé par les lois successives (SRU, UH, Grenelle, ALUR ..) et d'autre part d'adopter un classement (UM) conforme au caractère largement urbanisé des secteurs déjà construits des zones NB. Il faut donc aujourd'hui considérer que cette solution est désormais figée et n'est plus susceptible d'évolution compte tenu de l'avancée définitive de la position des services de l'Etat.

Les logements sociaux et le PLU

La problématique des logements sociaux a été, à plusieurs reprises, abordée dans différents numéros du bulletin municipal d'information.

Rappel des objectifs fixés par l'Etat à la commune de la Cadière d'Azur au 1^{er} janvier 2016 :

- Nombre de logements sociaux existants : 115
- Objectif de réalisation pour la période 2014/2016 : 119
- Objectif de réalisation à l'échéance 2025 : 486 logements sociaux

Or, les travaux et les projets en cours n'atteignent pas cet objectif :

- La Farigoule travaux en cours (avenue Aristide Briand) : 23 logements
- Le Défends : 40 logements
- Diverses opérations dans le village : 18 logements
- Total : 81 logements

Pour la période 2017-2020, l'objectif sera vraisemblablement, selon les premiers chiffres avancés par les services de l'Etat, d'environ 200 logements sociaux à produire !

Il est rappelé que depuis le 1^{er} juillet 2015, les pouvoirs des Préfets sont renforcés en matière de production de logements sociaux (décret du 27 avril 2015). En effet, sur certains secteurs de communes carencées, l'Etat peut préempter des terrains, délivrer des permis de construire en vue de produire des logements sociaux, en lieu et place du Maire. Ce dispositif renforcé n'a pas été mis en place, à ce jour, par le Préfet du Var, sur la commune de La Cadière d'Azur.

Face à cette spirale sans fin, la commune a alerté, à maintes reprises, les services préfectoraux, les services ministériels et Monsieur Le Médiateur des Normes qui a été saisi le 29 mai 2015.

Une réponse a été enfin reçue par la commune le 18 mars 2016.

Elle émane du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable. Même si un assouplissement est prévu dans le projet de loi « Egalité et Citoyenneté » en mettant en adéquation les périmètres d'application de la loi avec les besoins réels identifiés en logement social, aucun assouplissement ne concernera la commune de La Cadière d'Azur. « **Le taux de pression défini comme le rapport des demandes sur les attributions (hors mutation interne) de la demande de logement social sur l'agglomération de Toulon, à laquelle cette commune appartient s'élève à plus**

de 8, ce qui traduit un besoin avéré de logement social sur ce territoire. En conséquence, La Cadière d'Azur restera, selon toute vraisemblance, soumise aux obligations de la loi SRU.

À l'échéance 2025, il est demandé à la commune de produire 486 logements sociaux. Le Ministère dans son courrier précise aussi « **qu'il importe que le document d'urbanisme de la commune de La Cadière d'Azur présente toutes les conditions permettant le respect des objectifs de la loi SRU (fixation d'emplacements réservés pour le développement du logement social, obligation d'un taux minimum de logements sociaux dans les opérations de promotion immobilière...** ».

Devant cette obligation de prévoir la réalisation de logements sociaux, la commune a étudié toutes les zones potentielles pouvant recevoir une urbanisation tout en respectant les contraintes du territoire.

Plusieurs zones AU (à urbaniser) sont désormais identifiées :

- La Barbarie : environ 7 ha pour une opération mixte de logements et quelques activités
- Le Toc : 4,5 ha : logements sociaux et résidence seniors prévus (secteur déjà situé en zone NA – zone d'activités future au Plan d'Occupation des Sols actuel)
- St Jean : 5,4 ha pour une opération mixte de logements, activités et équipements
- les Vannières : 5,2 ha affectés à des activités œnotourisme (secteur déjà situé en zone NA – d'activités future au Plan d'Occupation des Sols actuel)
- La Colette, : 2,3 ha pour une opération de logement social

Trois autres zones spécifiques à des activités et équipements sont envisagées : campings existants, zone commerciale de la Noblesse, zone affectée à des équipements dans et à proximité du village (La Font d'Abeille).

Des emplacements réservés ont aussi été définis afin de permettre la réalisation d'opérations de logements :

- les Troues
- St Marc
- La Colette et dans le village ou à proximité immédiate
- L'aménagement d'équipements publics dans le village (notamment pour création de stationnements)
- L'aménagement de jardins familiaux dans la vallée de St Côme
- Et d'une manière plus générale des emplacements réservés pour élargissement de voiries départementales ou communales.

Des secteurs protégés au niveau desquels aucune construction nouvelle ne pourra être autorisée (zone Agricole protégée - Ap). Il s'agit du socle nord et sud du village.

Une zone agricole élargie : ce sont environ 350 hectares supplémentaires qui seront classés en zone agricole (dont environ 250 hectares issus de demandes), essentiellement au nord (dans l'appellation AOP Bandol), suite à des demandes de conquêtes agricoles formulées par des exploitants. Chaque demande est analysée par les bureaux spécialisés en environnement et paysage, ce qui permettra l'ajustement du zonage agricole. Il s'agit essentiellement de projets de plantations de vignes et d'oliviers. L'importance de ces demandes traduit le dynamisme du secteur agricole.

Focus sur l'élaboration du PLU (suite)

L'AVANCÉE DES ÉTUDES DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET LA POSSIBILITÉ DE METTRE EN ŒUVRE UN SURSIS À STATUER SUR DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Compte tenu de l'avancée notable du projet de PLU d'une part et de de l'information diffusée d'autre part par le biais de divers dispositifs de concertation mis en place : réunions de travail, réunions de concertation avec les associations de quartier, réunion publique, exposition publique, site internet, urne, registre, boîte email, permanences tenues par un adjoint, depuis le 15/04/2016, le sursis à statuer peut être appliqué conformément à l'article L 153-11 du code de l'urbanisme.

Article L 153-11 du code de l'urbanisme : « À compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan. »

Le sursis à statuer signifie que l'administration suspend sa réponse pendant un délai maximal de 2 ans sur un projet qui serait incompatible avec le projet du futur PLU.

Le sursis à statuer peut donc être opposé en application de l'article L 153-11 du code de l'urbanisme. Il doit être motivé par une décision individuelle. Il est d'une durée maximale de deux ans. Le sursis à statuer cesse de produire effet à l'expiration de la durée de 2 ans ou à la date à laquelle le Plu est adopté. Le pétitionnaire dispose alors d'un délai de deux mois pour confirmer sa demande et la commune dispose aussi d'un même délai de deux mois pour se prononcer faute de quoi l'autorisation est tacitement accordée.

Ces dispositions relatives au sursis à statuer peuvent être mises en œuvre depuis le 15 avril 2016 pour tout dépôt concernant une nouvelle demande d'autorisation d'urbanisme notamment dans :

- les actuelles zones NB pour :
 - tout nouveau projet de construction neuve de maisons individuelles ou d'immeubles collectifs,
 - pour tout détachement de lot à bâtir
 - pour toute extension conséquente d'une maison individuelle existante ou d'immeuble collectif existant (projet non compatible avec le caractère limitée des extensions prévues dans les futures zones UM)
- les futures zones AU
- au niveau des futurs emplacements réservés
- dans les zones Ap (zone agricole protégée) pour construction nouvelle.

Il est précisé que pour les projets de permis de construire déposés après le 15/04/2016 mais qui sont issus d'un lotissement autorisé antérieurement, le sursis à statuer ne peut être mis en œuvre dans la mesure où le règlement du Plan d'Occupation des Sols (à partir duquel l'autorisation de lotir a été délivrée) est maintenu 5 ans à compter de la date de délivrance de l'autorisation de lotir.

Une information a été faite en conseil municipal lors de la séance du 14 avril 2016 sur l'application du sursis à statuer. Cette information a aussi été diffusée dans la presse et sur le site internet de la commune.

PLU ET DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Un règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est en cours d'élaboration par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours sous la direction de la Préfecture du Var. Il devrait être approuvé par le Préfet du Var avant le 7 Mars 2017, après une phase de concertation auprès des communes (phase non encore engagée).

Ce règlement concerne uniquement la défense incendie des constructions. Il ne traite absolument pas des Feux de Forêts qui sont, eux, gérés par le Plan de Prévention des Risques Feux de Forêts (PPRIF) approuvé par arrêté préfectoral le 14 avril 2014 (pour la commune de La Cadière d'Azur).

Ce futur document vise à fixer des règles précises concernant l'implantation des hydrants (poteaux incendie notamment) en vue de lutter contre le risque d'incendie courant tel qu'un incendie d'une construction suite à un dommage électrique, par exemple.

Ce règlement devra être pris en compte pour toute demande d'autorisation d'urbanisme et s'imposera à tout projet de construction qu'il s'agisse d'une construction neuve d'une maison individuelle par exemple, d'une simple extension d'un bâtiment existant ou de la construction d'un garage ou autre annexe... La délivrance de l'autorisation d'urbanisme sera conditionnée à la présence d'une Défense Extérieure Contre l'Incendie conforme au futur règlement départemental de DECI en cours d'élaboration.

Quatre types de risques seront, à priori, mis en place dans ce règlement : faible, ordinaire, important et particulier. En fonction du type de risque, il sera demandé la présence d'un hydrant dont les caractéristiques et la situation varieront.

Par conséquent, dans les futures zones UM du PLU, par exemple, les possibilités d'extensions maîtrisées et limitées envisagées seront conditionnées inévitablement par la présence d'un hydrant répondant aux conditions fixées par le futur règlement départemental (débit et distance). Des précisions seront sans doute apportées dans le prochain bulletin d'information, une fois le projet de règlement notifié aux communes.



Réunion publique du 26 février 2016



Bilan des travaux depuis janvier 2016

(Liste non - exhaustive)

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS

- **Avenue de la Libération** : aménagement d'une déviation poids-lourds en direction du chemin des Baumes pour éviter la traversée du village.
- **Avenues Vincent Négrel et Marx Dormoy** : travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement ; reprise revêtement et sécurité piétonne.
- **Boulodrome** : reprise des projecteurs défectueux avec ampoules basse consommation.
- **Chemin de la Béguide** : aménagement partiel des accotements de la voirie.



Avenue de la Libération - Après



Avenues Vincent Négrel - Marx Dormoy - Avant



Avenues Vincent Négrel - Marx Dormoy - Pendant



Avenues Vincent Négrel - Marx Dormoy - Après

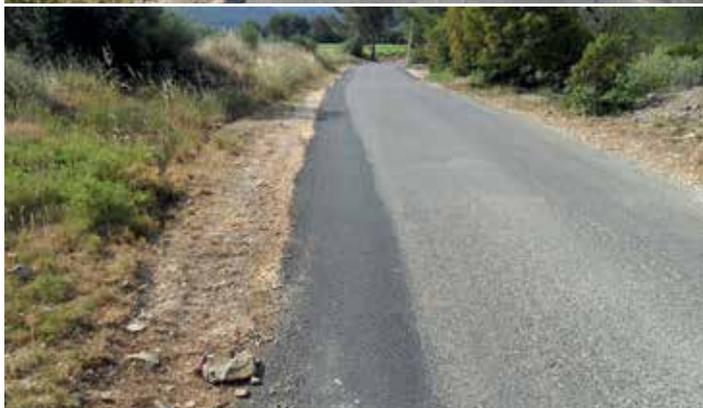




- **Chemin de Malpasset et de la Muscatièrre** : aménagement partiel des accotements de la voirie.
- **Chemin de Naron** : réfection partielle de la voirie en enrobé faisant suite à une destruction du revêtement précédent pour cause de racines de pin.
- **Chemin de Marenc et des Costes** : mise en sécurité de l'ouvrage de traitement des eaux pluviales (regard de décantation) précédemment réalisé.
- **Chemin de Marenc et des Costes** : confortement partiel des accotements de la voirie.
- **Chemin des Baumes** : création et aménagement d'un parking supplémentaire à proximité des Ecoles.
- **Chemin des Belles Pierres** : stabilisation partielle des accotements de la voirie.
- **Chemin des Roquettes** : mise en sécurité de l'ouvrage de traitement des eaux pluviales (regard de décantation) précédemment réalisé.
- **Chemin des Vallouches** : réfection partielle de la voirie en enrobé faisant suite à un désagrègement du revêtement précédent.
- **Chemin des Vallouches** : réfection partielle de la voirie en enrobé faisant suite à une destruction du revêtement précédent pour cause de racines de pin.
- **Chemin des Vannières et des Ricards** : réfection partielle de la voirie en enrobé avec confortement des accotements faisant suite à une destruction du revêtement précédent pour cause de racines de pin.



Chemin de Naron - Après



Chemin de Malpasset et de la Muscatièrre - Avant / Pendant / Après



Chemin des Baumes - Pendant / Après



Chemin des Roquettes - Après



Chemin des Vallouches - Avant



Chemin des Vallouches - Pendant



Après



Chemin des Vallouches - Avant



Pendant



Après



Chemin des Vannières et des Ricards - Avant



Après



- **Chemin du Pin** : réfection partielle de la voirie sur sa partie basse en enrobé faisant suite à un désagrègement du revêtement précédent.
- **Chemins communaux** : fauchage des accotements des chemins communaux.
- **École Élémentaire** : mise en place d'une ligne internet VDSL pour une meilleure utilisation des tableaux et tablettes numériques.
- **École Maternelle** : remplacement des volets existants en PVC côté rue Aristide Briand.
- **École Maternelle** : remplacement et mécanisation des stores tranche 2.
- **Église Saint André** : reprise de la porte d'entrée principale.
- **Forêt du Défends** : Débroussaillage autour des infrastructures sportives dans le cadre des obligations liées au Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt (P.P.R.I.F.)
- **Hôtel de Ville** : reprise de la marqueterie et de la peinture des portes de la salle des mariages.
- **Mairie** : changement et délocalisation du serveur informatique couplé à la mise en place d'une ligne internet VDSL pour une meilleure fluidité de travail.
- **Mairie** : aménagement d'un local pour poste de contrôle d'une vidéo surveillance.
- **Place Sainte Madeleine** : élagage et éclaircissement du pin existant.
- **Route du Stade** : reprise et consolidation d'un mur de soutènement.
- **Rue Tricot des Pères** : Remplacement de la porte défectueuse du garage municipal.
- **Signalisation routière horizontale** : reprise marquage au sol sur « stop, dos d'âne, séparateur de voie, accès handicapé... » tranche 2.
- **Village** : délimitation d'une zone 30 kilomètres / heure.
- **Village** : installation d'un système de vidéo surveillance (caméras, relais...).
- **Village** : pose de distributeurs de sacs avec containers de récupération pour déjections canines.
- **Village** : épuration et remplacement de la signalisation routière verticale existante.



Chemin du Pin - Avant / Après



Chemins communaux - Pendant / Après



École Maternelle - Après



École Maternelle -

Avant

Après



Église Saint André - Avant / Après



Hôtel de Ville - Après

Forêt du Défends - Après



Route du Stade - Avant / Après

Rue Tricot des Pères - Avant / Après



Signalisation routière horizontale - Avant

Pendant

Après



Village - Après



Village, Vidéo surveillance - Après





TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN COURS

- **Ancien chemin du Castellet** : expertise et diagnostic d'un expert géologue, de la barre rocheuse située en aplomb du parking de la Font d'Abeille.
- **Avenue Henri Jansoulin** : renforcement et mise en sécurité de la barre rocheuse servant d'assise pour le village avec expertise et diagnostic d'un expert géologue pour tout le linéaire.
- **Avenue Vincent Négrel** : effacement du réseau et des lignes aériennes de communication.
- **Avenue Vincent Négrel** : mise en place d'une borne électrique pour fermeture routière du village avec système permettant la sortie des riverains.
- **Chemin de Malpasset et de la Muscatièrre** : élargissement sur sa partie haute avec confortement des accotements.
- **Rue Aristide Briand** : réalisation de l'opération de Logements Sociaux « La Farigoule » pour 23 logements.
- **Village (partie haute) - Centre ancien** : reprise du réseau de distribution d'eau potable par la commune en parallèle de la reprise du réseau d'assainissement par le S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant les communes de La Cadière d'Azur, du Beausset, du Castellet) et de l'enfouissement des réseaux aériens (électricité - téléphonie) et de la reprise du revêtement de la voirie par la C.A.S.S.B. (Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume).



Avenue Henri Jansoulin - Avant / Pendant



Chemin de Malpasset et de la Muscatièrre - Avant



Pendant



Rue Aristide Briand - Pendant





Village - Centre ancien - Avant



Village - Centre ancien - Pendant



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT À VENIR

- **Bureau de La Poste** : réfection de la couverture / toiture.
- **Chapelle Sainte Anne** : réfection de la couverture / plafond.
- **Chemin de Cuges haut** : dans le cadre des travaux préconisés par le P.P.R.I.F. (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt), élargissement et requalification partiels du chemin.
- **Chemin de Marenc et des Costes** : dans le cadre des travaux obligatoires imposés par le P.P.R.I.F. (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt), élargissement et requalification du chemin avec le début (octobre 2016 sauf imprévu et suivant conditions climatiques) de la tranche conditionnelle n°3 à partir de l'intersection du chemin de la Croix des Signaux, suivie de la tranche conditionnelle n°4 (dernière tranche) dans la continuité.
- **Chemin des Baumes** : réalisation d'un terrain de jeux multisports (city stade).
- **Chemin des Vallouches** : élagage et éclaircissement des pins existants.
- **École Élémentaire** : reprise des peintures intérieures dans le bâtiment ancien.
- **Église Saint André** : réfection partielle de la couverture / toiture.
- **Place Charles de Gaulle** : requalification du revêtement, de la signalisation routière horizontale de la voirie et réaménagement de l'éclairage public.

Travaux réalisés en direct par les services techniques municipaux (Liste non - exhaustive)

Administratif



Aménagement bureau chef d'équipe des Services Techniques



Aménagement bureau secrétaire des Services Techniques

Entretien Général



Balayage Place des Prudhommes et rue du Jeu de Paume



Archivage Urbanisme



Entretien Général



Reprise escaliers Boulodrome - Avant



Pendant



Après



Création mezzanine stockage Centre Technique Municipal



Fermeture aire de jeux chemin des Aires Sainte Madeleine



Signalisation interdiction aux chiens aire de jeux chemin des Baumes



Élaguage parking chemin des Baumes



Reprise escaliers chemin des Vallouches tranche 2 - Avant



Pendant





Entretien Général



Reprise escaliers chemin des Vallouches tranche 2 - Après



Cheminement piéton pour terrain de basket - Avant

Pendant

Après



Reprise point d'eau terrasse Mairie annexe



Création d'un espace supplémentaire au Complexe Sportif - Pendant / Après



Entretien panneaux municipaux d'information



Entretien Général



Pose poubelle place Charles de Gaulle



Reprise maçonnerie des marches place des Prudhommes



Protection console électrique chaufferie des écoles rue des Aires Longues



Aménagement banc rue Gabriel Péri



Entretien distributeurs sacs pour déjections canines rue Paul Bert



Nettoyage toiture salle Fontanarosa - Avant / Après



Réagencement jardinières square Emile Préboist



Restauration pressoir viticole du square Emile Roux



Espaces Verts



Débroussaillage avenue de la Libération



Débroussaillage chemin des Baumes



Fleurissement avenue de la Libération



Fleurissement rond point Roger Salengro



Fleurissement parking des Anciens Combattants



Voirie



Pose signalétique routière avenue de la Libération



Pose bordures sécurisantes avenue de la Libération - Avant / Après



Pose miroir de sécurité avenue de la Libération



Entretien buses - pluvial chemin de Fontanieu



Entretien et débroussaillage buses-pluvial chemin de l'Argile



Entretien buse chemin de la Bégude



Voirie



Débroussaillage chemin de Saint Antoine - Avant



Après



Signalisation routière chemin des Baumes - Avant



Après



Pose miroir de sécurité chemin des Baumes



Entretien pluvial chemin des Vannières et des Ricards



Reprise plaque nominative Complexe Sportif - Avant / Après



Acquisition débroussailleuse - épareuse pour Services Techniques



Pose potelés rue du Greffe



Débroussaillage - élagage Traverse Athanase Bonifay



INSTALLATION DE DISTRIBUTEURS DE SACS POUR DÉJECTIONS CANINES AVEC CONTAINERS DE RÉCUPÉRATION AU CENTRE VILLAGE

La Municipalité informe les administrés de La Cadière d'Azur, de l'installation de distributeurs de sacs pour déjections canines avec containers de récupération, au centre village sur les sites suivants :

- Jeu de boules du Couvent (sous le rond-point Roger Salengro).
- Parking Chemin des Baumes.
- Parking des Anciens Combattants.
- Parking de la Font d'Abeille.
- Place Charles de Gaulle.
- Place des Pénitents Blancs.
- Place des Prudhommes.
- Rue du Greffe.
- Rue Paul Bert.
- Rue Tricot des Pères.
- Square avenue de la Libération (sous l'Office de Tourisme.)

Implantation réfléchi pour éviter une pollution visuelle forte, qui aurait pu compromettre le cadre unique de notre centre-village.

La Municipalité espère que ce nouvel outil mis à disposition des administrés propriétaires de chien, sera utilisé afin d'accroître et de protéger l'image et le cachet de ce village très touristique, tout en incitant à plus de civisme, pour le bien-être et le confort de tous.

Devant le retour positif des administrés depuis l'installation des distributeurs et faisant suite à une utilisation importante de leur part, d'autres sites sont à l'étude pour d'éventuelles nouvelles implantations.





Information concernant les nouveaux jours et horaires d'ouverture des secrétariats administratifs des services techniques et du service de l'eau

La Municipalité informe les administrés de La Cadière d'Azur, qu'à compter du 01 juin 2016, les secrétariats administratifs des Services Techniques et du Service de l'Eau, se trouvant au Centre Technique Municipal (469 avenue de la Libération) seront ouverts les jours et heures suivants :

Secrétariat des Services Techniques :

Du Lundi au Vendredi inclus de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; Fermeture le Mardi après-midi.

Contact téléphonique : 04 94 98 25 61 / 04 94 98 25 63

Secrétariat du Service de l'Eau :

Le Lundi et le Mercredi après-midi de 13H00 à 17H00 avec une permanence assurée par VEOLIA de 13H00 à 16H00.

Contact téléphonique : 04 94 98 25 64



INTERDICTION de pénétrer sur le stade municipal de football sans autorisation

La Municipalité rappelle qu'il est interdit de pénétrer sur le stade de football en dehors des jours et heures d'utilisation officielle, ceci d'autant plus sans être licencié auprès de l'Union Sportive Cadiérienne (U.S.C.), seule entité habilitée à utiliser cette infrastructure municipale par le biais d'une convention établie entre l'association et la Mairie.

Devant le nombre important d'infractions relevées depuis un certain temps maintenant, devant le coût financier engendré par la reprise de l'enceinte de protection de manière successive et afin de réduire les désagréments sportifs « ou pas » engendrés sur la pelouse synthétique et de la protéger, la Gendarmerie a désormais été saisie de l'affaire et va effectuer des rondes régulières sur site.

En conséquence, toute personne entrant sur le terrain en dehors des jours et heures d'utilisation officielle et hors cadre de l'Union Sportive Cadiérienne, encourt désormais, des amendes et des poursuites pénales.





Le verre se recycle à l'infini, pensez à le trier !

Pour valoriser vos déchets ménagers recyclables en verre, la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume et le SIT-TOMAT* mettent à votre disposition 15 Points d'Apports Volontaires, tous proches de chez vous !

Le verre est une matière recyclable à l'infini. Grâce à vous, les Verreries du Languedoc (30) donneront une seconde vie à vos bouteilles et bocaux usagers en les transformant en de nouveaux emballages en verre.

Triez pour lutter !

En plus de faire une geste pour l'environnement, vous contribuez à la recherche contre le cancer. Pour chaque tonne de verre collectée, le SIT-TOMAT reverse 1 € à l'Association Lutte Contre le Cancer. Grâce au tri, le Syndicat a déjà reversé 33 000 €.

Continuons ensemble nos efforts en faveur du recyclage !

Géo-localisez et retrouvez le point de tri le plus proche de chez vous sur www.sittomat.fr

*Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise

Bibliothèque municipale, l'actualité

En ce début d'été, la bibliothèque municipale vous fait un petit clin d'œil.

Nous vous attendons les :

- Mercredis de 16h30 à 18h
- Jeudis de 9h30 à 11h30.

La cotisation est de 8€ par an.

Quelques nouveaux livres vous attendent ...

LE GRAND MARIN de Catherine POULAIN

EN ATTENDANT BOJANGE - Roman des étudiants 2016

LE LANDFALL - Coup de cœur des libraires de Charlemagne

ON DIRAIT NOUS DEUX de Didier VAN CAUWELAERT

L'AMANT JAPONAIS d'Isabel ALLIENDE

LE GARÇON DE L'OMBRE de C.J. VALLGREN - succès international

... et des livres de G Musso, Y Bussi, K Giebel...

et bien d'autres plus anciens mais très intéressants.

Venez nous retrouver à la bibliothèque municipale,
place E Préboist, au centre du village.

À BIENTOT

ESPACE DE LIBRE EXPRESSION

Rappelons que si la Loi exige que les convocations et les documents utiles parviennent « 5 jours avant le Conseil municipal », nous rencontrons de sérieuses difficultés pour faire admettre et comprendre à l'Appareil municipal, qu'en exerçant une activité professionnelle il reste complexe de faire coïncider nos agendas. La Politique locale ne doit prendre en considération les actifs et ne peut fonctionner en autosuffisance...

- CELA signifie de passer le temps nécessaire à la préparation sérieuse des dossiers communaux, afin que le Conseil municipal soit constructif sur le fond et digne d'intérêt pour nos concitoyens. La loi est tout juste respectée, *in extremis*, à La Cadière...

- CELA signifie surtout, que seulement en confrontant une équipe d'Opposition et une majorité, l'on peut parler d'une réelle Démocratie !

L'Adjoint aux travaux et à l'agriculture a présenté le budget de l'eau. Le compte rendu, purement technique et comptable, constate que : les Cadiériens s'efforcent de maîtriser leur consommation, volonté éco-citoyenne, économique autant que responsable. Dès lors les recettes ne couvrent plus le fonctionnement du Service public devant assurer ses charges incompressibles.

En conséquence, l'Adjoint et la Municipalité au complet, nous informent et nous préparent insidieusement à une hausse tarifaire (Moins vous consommez... plus vous payerez, donc : « cette Municipalité vous encourage à SA façon »).

Enfin, la presse indique que la Mairie « réfléchit à la mise en place des zones de stationnements à durée limitée (zones bleues) ». ET ENCORE DEUX ANNEES DE PERDUES !

OUI dès 2014, cette proposition d'utilité publique, nous l'avions défendue lors du Conseil municipal du 25 septembre, extrait :

« Monsieur BONNET indique qu'il faudrait faire une extension au parking de la Font d'Abeille, au square Bonifay, mettre la rue principale en zone bleue afin de favoriser le stationnement aux abords des commerces, et autoriser un stationnement de courte durée devant la poste.

Monsieur le Maire rappelle le nombre de parkings créés (...) »

Ce projet d'utilité publique et indispensable pour nos commerçants était déclaré sans suites, alors mieux vaut tard que jamais...

Nous restons à votre disposition

Courtoisement

Olivier BONNET

Le Syndicat Mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume

Trois journées en Sainte-Baume avec les instances nationales

VISITE DES INSTANCES NATIONALES

Trois jours durant, les 5, 6 et 7 avril 2016, le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume a accueilli les représentants et rapporteurs des instances nationales dans le cadre de l'obtention de l'avis intermédiaire sur le projet de Parc. Cette visite était organisée pour permettre aux rapporteurs d'apprécier le rapport de Charte qui leur a été soumis et de le confronter à la réalité d'un territoire, regroupant pour rappel 29 communes.

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

La délégation était composée du rapporteur du Conseil National pour la Protection de la Nature, également représentant de France Nature Environnement, Monsieur Gilles Naudet, du rapporteur de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, également Président du PNR des Vosges du Nord, Monsieur Michaël Weber, lui-même accompagné d'une chargée de mission, Marie-Laure Thao, et de Madame Aurélie Celdran, chargée de mission PNR au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie qui n'a malheureusement pas pu se joindre à nous pour cette visite. Cette délégation nationale était complétée au niveau régional par Monsieur Raymond Yeddou, Sous-préfet de Brignoles et référent PNR Sainte-Baume pour le Préfet de Région, Madame Caroline Demartini, chef du service biodiversité, eau et paysages de la DREAL et le chargé de mission parcs et réserves, Monsieur François-Xavier Gauci ainsi que Monsieur Jean-Paul Mariani de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au niveau local, Michel Gros, Alexandre Noël, Stéphane-Eddy Prigent, les élus et l'équipe technique du Syndicat mixte ont assuré leur accueil.

LA VISITE ET LES THÈMES ABORDÉS

Au cours de cette visite, une grande plage horaire a été consacrée aux questions de périmètre (La Cadière d'Azur) et à ce qui constitue l'ambition cadre du projet de Charte : le paysage. Nous n'avons pu raisonnablement accorder plus de 1h30 à chacun des autres thèmes traités parmi lesquels : la biodiversité, l'eau, les milieux aquatiques et l'éducation à l'environnement et au développement durable (Maison de la Nature des Quatre Frères au Beausset); le développement économique (Parc d'activités du Plateau de Signes) ; l'urbanisme et l'aménagement du territoire (Château saint-Pierre à Auriol) ; l'accueil du public et la démarche forêt d'exception® (Forêt domaniale et sanctuaire de la Sainte-Baume) ; la forêt et l'énergie (bureau du Syndicat mixte au Plan d'Aups Sainte-Baume) ; l'agriculture et l'agritourisme (Château de l'Escarelle à La Celle) ; Leader Provence Verte Sainte-Baume et les loisirs, le tourisme et la culture (Brignoles). Les transferts d'un lieu à l'autre ont été des moments propices à l'évocation d'autres thématiques.

CONCLUSION DE CETTE VISITE

Ce qui ressort de cette visite c'est que, depuis l'avis d'opportunité, des progrès notables ont été réalisés mais que le label « Parc naturel régional » tirant sa qualité des exigences de ceux qui la portent, les instances nationales doivent s'assurer de la solidité du projet et tenter par leurs avis de le tirer encore plus vers le haut.

Ces requêtes qui nous ont été adressées ne doivent pas faire oublier toute la démarche de co-construction qui a été à l'œuvre à chacune des étapes de validation du document pour aboutir à l'avant-projet de Charte soumis aux instances nationales. Les mots qui y figurent ont été pesés, discutés et choisis collectivement au cours de séances de travail intenses avec l'ensemble des parties prenantes.





LES ANCIENS ABATTOIRS

*Les Anciens Abattoirs, un solide immeuble du XIX^e, longtemps abandonné
Mais entièrement rénové et ouvert à diverses activités*

ACTIONS JEUNESSE ET SPORTS

Au 1^{er} étage depuis le 6 janvier 2016 un foyer accueille les jeunes : « l'Accueil Jeunesse de la Commune de la Cadière » ou A.J.C.C.

Cette nouvelle structure municipale, propose des actions en direction des 12-18 ans notamment un accueil dont le planning sera donné en octobre mais qui fonctionne déjà le mercredi après-midi.

En étroite relation entre l'équipe pédagogique et les jeunes des animations seront mises en place : rencontres, échanges, internet, lecture, jeux de société, espace extérieur, sorties mensuelles et séjours pour les adolescents pendant leur temps de loisir.

Ce foyer, ouvert à tous les jeunes de la commune à partir du collège, est un lieu privilégié dédié à la jeunesse.

Tous ces programmes sont organisés, suivis et administrés par un personnel diplômé et professionnel. Cette équipe, sous l'autorité de Renée MERIC, Adjointe à la « Relation avec la population adolescente » et de Joël POUTET, Adjoint « Jeunesse et Sports » est constituée de Sylvain ALBERTO, coordinateur de notre politique jeunesse, Bruno LOCATELLI, Educateur Sportif et d'un(e) adjoint(e) de direction en cours de recrutement.

Les jeunes et/ou leurs parents sont également accueillis lors des permanences des élus aux **Anciens Abattoirs**

- Renée MERIC, Adjointe au Maire dont l'une des délégations est la relation avec la population adolescente. Permanence les jeudis de 9h à 12h
- Joël POUTET, adjoint au Maire, délégation Jeunesse et Sport. Permanences les mercredis de 9h à 12h

142 avenue pichou Espanet - 83740 LA CADIÈRE D'AZUR
RDC : Ateliers créatifs et culturels
1^{er} Étage : Actions Jeunesse et Sports : 04.94.62.30.64

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ou auprès de Sylvain ALBERTO : 06 50 69 74 07

www.lacadieredazur.fr
ajcc83



ATELIERS CRÉATIFS ET CULTURELS

Le rez-de-chaussée, accueille depuis le 9 mai 2016 des ateliers créatifs et culturels.

Ils sont gérés par des associations cadiérennes.

Le mardi est occupé par l'aquarelle, le pastel... de l'association « Les 3 C ».

Le mercredi matin par la broderie blanche.

En fin de semaine se succèdent les cours d'italien de l'association « Echange, Culture et Amitié », les cours de conversation anglaise des « 3 C »... « Le Jardin d'Adrien » viendra y présenter ses travaux sur la fabrication des savons, des parfums à partir des plantes aromatiques de la région... Les adhérents de « Un Livre au Village » viendront, une fois par mois, y parler de leurs derniers coups de cœur.

Espérons que la rencontre de ces associations en un même lieu sera à l'origine d'un élan vers la « Culture » et le « Beau ». Mais déjà, de l'avis de tous, oubliant sa première destination, c'est un lieu transformé, où l'on se sent bien, c'est magique !





Autour de l'école

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

La commune a intégré ce dispositif pour la rentrée 2014-2015.

Le 5 juillet 2016, nous serons au terme de notre seconde année de fonctionnement.

Le choix de René JOURDAN, Maire et de son adjointe aux écoles, Christine SERGENT, a été dès le départ de mettre en place une concertation entre tous les acteurs gravitant autour des enfants. Le choix de ce travail en commun a permis depuis deux ans de proposer des activités au plus près de la politique jeunesse de la commune, associant les projets des écoles, le Contrat Enfance Jeunesse, le tissu associatif.

L'équipe en charge de la réalisation des NAP est constituée d'agents communaux, et du personnel de l'ODEL Loisirs en marché public actuellement avec notre collectivité.

Les enfants évoluent durant ces activités sur différents thèmes, tels que le sport, la culture, le patrimoine, l'écologie... autour de valeurs telles que la citoyenneté, la laïcité etc...

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) signé en février 2015 entre la commune, l'état, la CAF et l'Education Nationale est le garant de la réalisation et du bon fonctionnement de cette action.

Trois fois par an, un comité de pilotage, réunissant tous les parents d'élèves élus, le personnel communal, l'ODEL Loisirs, les enseignantes et les élus permet d'ajuster, corriger et améliorer si nécessaire ces NAP proposées aux enfants.



Les écoles des communes de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) à l'ère du numérique

La présentation du projet d'équipement numérique de toutes les écoles de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume s'est déroulée le 28 avril 2016 à l'école élémentaire de la VERNETTE (SANARY).

Pour expliquer l'impulsion du projet, le président de la CASSB Ferdinand Bernhard était accompagné de l'inspectrice Géraldine Gaudino, d'Isabelle Garnier la directrice d'Ordisys (société spécialiste dans les technologies numériques pour l'éducation) et des Maires et/ou des représentants des communes concernées. Cet équipement numérique profite à 3 277 élèves et 137 enseignants répartis dans les 18 écoles de la Communauté d'Agglomération.

« En 6 mois, l'ensemble des écoles a d'abord été câblé pour apporter du réseau dans chaque classe. Puis la CASSB a pris en charge l'installation des tableaux numériques interactifs (TNI) et des tablettes », explique Ferdinand Bernhard. Au total ce sont 137 TNI, 3414 tablettes et 137 ordinateurs qui sont utilisés par les élèves et les instituteurs depuis janvier 2016. Ces derniers bénéficient également de 85 jours de formation ainsi qu'un accompagnement pédagogique pendant les temps d'école. « Les classes numériques permettent de développer la capacité de réflexion des élèves », exprime avec conviction Géraldine Gaudino. Et de reprendre : « Un réel échange s'installe entre l'ensei-

gnant et les élèves. La tablette est un outil motivant qui permet un meilleur apprentissage et un développement de l'autonomie des enfants ». Le prix de l'excellence dans le domaine de l'éducation aura coûté environ 2 800 000€.

NOTRE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL BERT EST ÉQUIPÉE DE :

- 169 tablettes pour les élèves
- 7 tablettes pour les professeurs
- 7 ordinateurs portables pour les professeurs
- 7 TNI (7 classes élémentaires)

Toutes les classes du CP au CM2 sont équipées.





Autour de l'école

Réflexion autour du gaspillage alimentaire

Les classes de CE1 de madame Daniel et de CE2 de madame Gauthier ont organisé et participé à une enquête sur le gaspillage en lien avec « l'École du Développement Durable ».

Après chaque repas et pendant quinze jours les enfants qui mangent à la cantine ont noté ce qui restait dans leur assiette.

Ils ont anonymement posté dans des boîtes prévues (voir photo) le résultat de leur observation personnelle.

Le dépouillement des réponses laisse apparaître que, malheureusement, comme partout ailleurs, La Cadière ne fait pas exception quant au gaspillage alimentaire...

Mais cette première étude, en plus d'une sensibilisation des enfants à ce problème, permet d'envisager plusieurs pistes qui seront mises en place dès l'an prochain.

Nous souhaiterions enfin savoir quels sont les plats pour lesquels on a le plus de gaspillage.

Dates	Plat chaud	J'ai fini mon assiette	J'ai mangé la moitié	Je n'ai presque rien mangé
29 février	Boulette d'agneau à Foientale Pâtes	93	43	4
1 ^{er} mars	Rôti de porc Petits pois	42	88	17
3 mars	Steak haché Purée de céleri	45	51	23
4 mars	Colin sauce tomate Riz pilaf	39	72	51
7 mars	Escalope de poulet au paprika Haricots romans	44	76	26
8 mars	Boulettes de bœuf marenge Pommes vapeur	46	32	30
10 mars	Knoides à la bolognaise	98	24	10
11 mars	Porc au feu Sauc. Africain Patate douce	7	51	66





La Garantie Jeunes arrive dans le VAR !!!

Les jeunes de moins de 26 ans sont la catégorie de la population la plus touchée par le chômage et la plus exposée à la précarité. Le contact entre jeunes et entreprises n'est pas souvent facile, La Garantie Jeunes, va permettre d'établir ce contact par l'accès à une pluralité d'expériences professionnelles, en vue de construire ou de consolider un projet professionnel.

Vous êtes peut-être concerné et cela peut vous aider.

La Garantie Jeunes s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans :

- sans ressources et ou appartenant à un foyer dont le revenu fiscal est faible
- ni en emploi, ni scolarisé (ou étudiant), ni en formation professionnelle et qui rencontrent des difficultés dans l'accès à l'emploi.

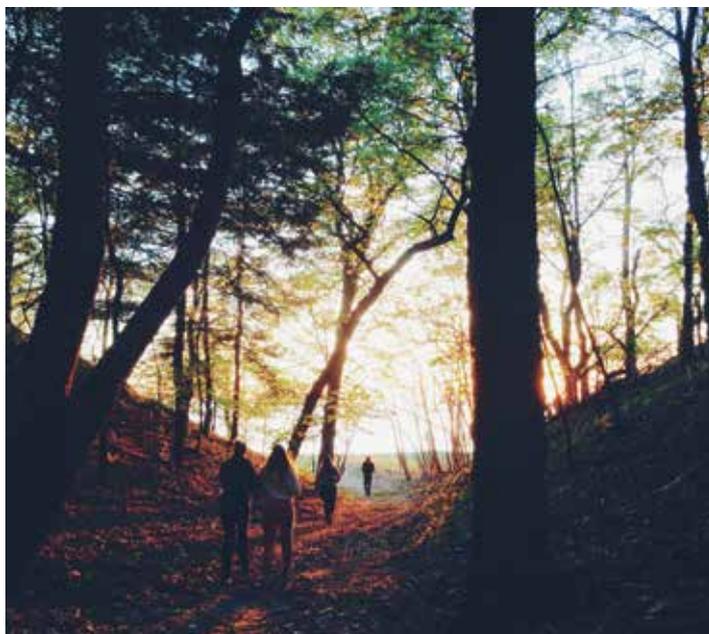
« La Garantie Jeunes » est un engagement volontaire matérialisé par un contrat d'accompagnement intensif à l'autonomie et à l'emploi conclu pour une durée de 12 mois, assorti d'une allocation mensuelle de 461 euros.

Ce dispositif expérimental, impulsé et financé par l'Etat est cofinancé par l'Union Européenne. Il a été confié aux Missions Locales!

Pour toutes informations complémentaires prenez rendez-vous à la permanence de la MIAJ : pour cela, adressez-vous au CCAS,

au rez de chaussée de la mairie annexe : 04 94 98 25 20.

ou au siège de la MIAJ à La Seyne sur mer : 04 94 10 21 82



CAMPAGNE DE PROTECTION ANIMALE

La Confédération Nationale des Sociétés Protectrice de France, a lancé, comme chaque année, sa campagne de protection animale pour justement sensibiliser le public. Nous la relayons en « espérant convaincre les particuliers de ne pas céder à l'achat d'impulsion auprès de filières douteuses pour au contraire privilégier l'adoption en refuge et les éleveurs reconnus, qui garantissent des animaux en bonne santé et sans problèmes de comportement à terme ».

La Confédération Nationale des SPA de France espère en outre « faire diminuer le nombre des abandons suite à des achats inconsidérés ainsi que la souffrance animale induite par les élevages intensifs et indignes qui alimentent certaines filières de commercialisation ».

Elle rappelle qu'il ne faut pas acheter sur un coup de tête ou sur un coup de cœur, en passant devant une vitrine, à l'occasion d'une foire ou d'un salon ou devant une photo sur le net.

Il faut, après un temps de réflexion et conseil auprès d'un spécialiste, choisir un animal adapté à l'habitat, à la composition de la famille et au mode de vie et ne pas oublier les contraintes auxquelles il faudra faire face pendant de très nombreuses années.

Pas d'achat à l'aveugle sur internet, en alimentant les filières douteuses.

« SAUVEZ UN ANIMAL ABANDONNÉ.

LES REFUGES ACCUEILLENENT DES ANIMAUX DE TOUS ÂGES ET DE TOUTES RACES ET LEURS ANIMATEURS, DONT LA MOTIVATION PRINCIPALE EST LE BONHEUR DE L'ANIMAL -ET DONC DU VÔTRE- SAURONT VOUS ORIENTER VERS L'ANIMAL QUI VOUS EST LE PLUS ADAPTÉ ».



Signature de la convention officialisant la mise en œuvre de l'éducation au Développement Durable

Lundi 18 janvier 2016, salle des fêtes au Plan du Castellet, s'est déroulée la signature de la convention officialisant la mise en œuvre de l'Éducation au Développement Durable (EDD) au sein des écoles de la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume (CASSB) en présence de l'Inspection Académique pour l'Éducation Nationale, la Direction Diocésaine de l'enseignement catholique du Var et le président de Sud Sainte-Baume, le bureau communautaire et les référents des communes.

Depuis la mise en œuvre de cette action, ce sont plus de 300 interventions en classe et une centaine de sorties extérieures qui ont été organisées sur tout le territoire Sud Sainte Baume avec la participation active de 12 prestataires extérieurs et de nombreux bénévoles.

Le président de Sud Sainte Baume Ferdinand Bernhard, aux côtés des vice-présidents René Jourdan, Blandine Monier, Nicole Boizis, Georges Ferrero, Jean Michel, Philippe Barthelemy a rappelé que parmi les 20 écoles, pour l'année 2015-2016, 95 classes EDD étaient concernées.

École du Développement Durable à l'école élémentaire Paul BERT

Une ambition : faire de notre territoire un véritable pôle d'excellence en termes d'éducation.

Parmi les nombreuses actions programmées, la CASSB et la Municipalité ont proposé à l'école Paul Bert d'intégrer (depuis la rentrée scolaire 2015-2016) l'École du Développement Durable.

En partenariat avec l'Inspection Académique, l'intercommunalité souhaite offrir à tous les élèves un programme d'éducation et de sensibilisation aux enjeux du Développement Durable.

Des interventions spécialisées de qualité sous forme d'expérimentation, de recherche, d'enquête sont proposées en classe comme sur des terrains d'investigation. Ainsi nos enfants pourront devenir de futurs éco-citoyens. Tel est l'objectif.

À la Cadière d'Azur, trois des 12 thèmes proposés ont retenus l'attention de nos enseignantes, mesdames CASANOVA, DANIEL, GAUTHIER, LAFAYE ET TOUTALIAN.

Ainsi cinq projets pédagogiques ont été élaborés et animés avec l'association PEP 13 pour l'ÉCOLE DE LA FORÊT, CPIE Côte Provençale pour l'ÉCOLE DE LA MER et ENERGIE FOREVER pour l'ÉCOLE DU CITOYEN.

Avec l'École de la forêt : les élèves découvrent les liens entre l'homme et la forêt. Ils sont ainsi sensibilisés au respect de l'environnement.

À travers trois thématiques (l'alimentation, les déchets et la vie publique du citoyen), l'objectif de l'École du citoyen est de susciter l'intérêt, informer, motiver et convaincre les élèves de devenir des citoyens de demain, responsables.

Le retour des méduses, pourquoi je mange des poissons carrés, la pollution sur la plage... sont autant de sujets abordés qui ont mis les élèves en action au centre de la réflexion et de la découverte avec l'École de la Mer. Un premier bilan très favorable peut être déjà dressé... grâce à l'implication de tous et dans l'intérêt de nos pitchouns !!!





Depuis le mémorable feu d'artifice du 1^{er} janvier, la Municipalité nous a réunis autour d'évènements festifs ou de commémorations ...

Le 22 janvier, vœux du Maire

entouré des adjoints et des conseillers le Maire a présenté ses vœux de très bonne année aux membres des personnels municipaux. Que l'année 2016 soit bénéfique pour eux et la commune.



Exposition : OBJECTIF TERRE

Du lundi 1^{er} au vendredi 5 février 2016 : Une exposition sur le thème du développement durable intitulée « Objectif Terre » a accueilli les élèves du groupe scolaire Paul Bert. Elle a fait le lien entre le projet d'école et celui des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Ainsi, les enfants ont découvert cette exposition de deux manières : dans le cadre scolaire et de façon ludique.



30 janvier, Le baleti de la Bouno Annado, Quelle ambiance !





CASERNE DES POMPIERS : DEUX DÉPARTS À LA RETRAITE

Le 28 Février,

le Maire, René JOURDAN, s'est exprimé au nom des Cadiérennes et Cadiérens pour souhaiter avec toute notre reconnaissance une retraite heureuse et très longue à :

- Jean-Pierre LIGNEREUX pour 12 ans de service à la Cadière après les 14 passés dans le nord de la Sainte Baume. Excellent conducteur, très expérimenté dans les incendies, il était très apprécié de ses collègues.
- Robert JANSOULIN qui n'a jamais quitté le Sud de la Sainte Baume. Il peut revendiquer une carrière de pompier volontaire exceptionnelle. Plus de 43 ans au service de la population. Engagé le 1er février 1973, il a connu un matériel très limité, des locaux peu fonctionnels et a servi sous les ordres de trois Chefs de Corps, placés sous la responsabilité de trois maires, avant que le département ne l'assume.

Il a appartenu à un corps de volontaires, volontaires reconnus par leurs pairs pour leur efficacité, leur courage et leur savoir-faire dans les grands feux qu'ils ont eu à combattre.

« Robert sois fier de ton action qui est un exemple de solidarité et de don de soi de plus en plus rare dans notre société toujours plus individualiste ».



19 mars

Cérémonie patriotique, en hommage aux morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.



19 mars : Carnaval

organisé par la Municipalité en partenariat avec l'Office du Tourisme, l'Accueil Jeunesse, l'Escolo, Art Cad, Cad'danse, Le Clos d'Adrien, la société de chasse l'Azur, l'Amicale des donneurs de sang bénévoles et les 3C. La tradition provençale du Carnaval a été joyeusement respectée !





19 mars : Carnaval suite



Du 6 au 14 avril **SECONDES LUMIÈRES - Des images de mon père** **Exposition photos d'Agnes MARTIN**

Agnès, ayant rassemblé les photos de son père prises dans les années 40 et 50, leur a donné une seconde vie : elle les a agrandies et reproduites grâce à des procédés du XIX^e siècle (cyanotypes et émulsions diverses) obtenant ainsi une touche bleutée qui en révèle toute la poésie.

Plusieurs d'entre elles ont été réalisées à La Cadière ou aux Lecques et quelques visiteurs y ont retrouvé d'anciens copains disparus aujourd'hui... Ce qui leur ajoute une pointe de nostalgie !

Le premier appareil photo utilisé par son père était aussi exposé :

Il lui avait été donné par un G. I. débarqué en France à la libération !

Ainsi une vocation de photographe est née et a été transmise à Agnès, sa fille.



24 avril

Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la déportation nazie : année après année, Bernard Coutelle, rescapé des camps, témoigne avec respect et discrétion pour que le souvenir de ces millions de victimes demeure en nos mémoires.





**Le 15 mai,
De 10 à 19 heures :
lâcher de peintres dans la rue
à 20h30 : Jazz dans la nuit**

La commission culturelle a donné aux promeneurs du Dimanche de Pentecôte l'occasion d'une flânerie culturelle dans le village historique de La Cadière : devant et autour de la mairie, à partir de la tour de l'horloge jusqu'à la porte Mazarine, les artistes invités ont présenté leurs œuvres.

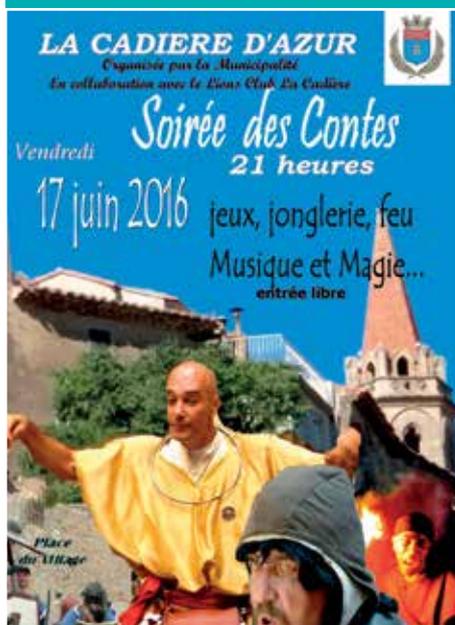
Organiser cette manifestation, c'était reprendre l'idée des expositions qui avaient lieu il y a une dizaine d'années c'était permettre un contact direct entre les artistes et le public, et donner une chance aux jeunes talents ...

Des peintres confirmés nous ont fait l'honneur de leur présence et nous les remercions.





17 juin, soirée des contes



21 juin, FÊTE de la Musique place Jean Jaurès, à partir de 18h



24 juin, Feu de la Saint JEAN rendez vous place Jean Jaurès, puis défilé jusqu'au monument aux morts pour le feu



26 juin, RENCONTRE THÉÂTRE ENFANTS

La commune a souhaité mettre en place une rencontre autour des différentes troupes de théâtre d'enfants de l'Ouest Var. Plusieurs d'entre elles ont accueilli favorablement l'idée d'une rencontre permettant à chacune de présenter, à La Cadière, la pièce préparée tout au long de l'année et souvent jouée une seule fois.

Différents rendez-vous entre nos agents et les troupes associatives ont permis de proposer un après-midi « RENCONTRE THEATRE D'ENFANTS » le DIMANCHE 26 JUIN à 15h, salle Espace Culturel, avec la présence de 4 troupes :

- 1 : Association « Art Cad », La Cadière
- 2 : Association « Les troubadours », Ollioules
- 3 : Association « Théâtre de la Godille », Six-Fours
- 4 : Ecole le Château « classe de M. PERALDI », Ollioules

Ouverte au public, cette rencontre a été une belle "première".





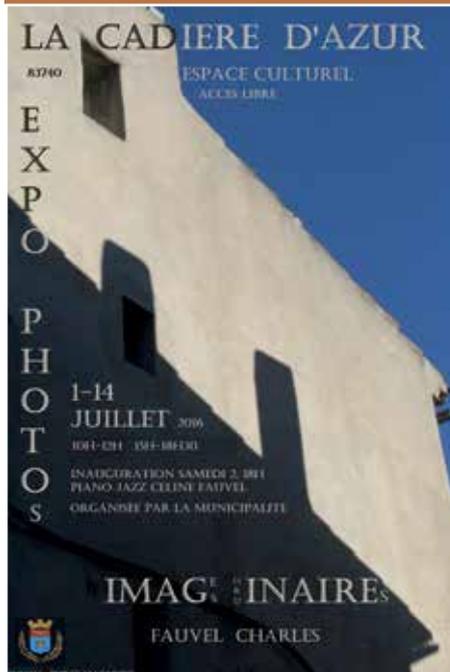
... Elle nous invite maintenant à participer à d'autres rencontres...

IMAG^e ordiNAIRE

Du 1^{er} au 14 juillet exposition de photos réalisées par Charles Fauvel.

La lumière, les ombres, les couleurs mais surtout la place de l'objectif et de l'œil du photographe font la grande originalité de ces photos.

"Je suis un photographe amateur, sans formation particulière. Pendant deux ans, j'ai suivi des cours de dessin à la mairie de Paris, ce qui a, sans doute, influencé le regard que je porte sur ce qui m'entoure. Au cours de mes promenades ou de mes voyages, un détail ordinaire m'attire et parle à mon imaginaire." C. Fauvel



2 juillet

Soirée AMERICAINE

défilés et expositions de voiture et motos Américaines, danses country, animations enfants...

14 Juillet

BAL

avec le groupe « BLACK AND WHITES » à 21h30 place Jean Jaurès

13 juillet

BALETI DEI CADIERO

Fort des fréquentations précédentes, le 13 juillet, la municipalité, l'Office de Tourisme et Boulègue seront partenaires pour l'organisation du 5^e « Baleti dei Cadiero ».

Cette année encore cadieriens et vacanciers se réuniront sur le site du Moulin de la Font d'abeille autour d'une programmation exceptionnelle avec « Bandas Nux Vomica », « Flox », « Walksoundsystem » et « l'Entourloop ». Ouverture du site 19h. Restauration et boissons sur place. Concerts et parkings gratuits.



vendredi 22 juillet

REPAS REPUBLICAIN,

dans la cour de l'école primaire, à partir de 20h. Inscriptions à l'Office de tourisme au 04 94 90 12 56

EXPOSITION BERNARD LEITZ

à l'Espace Culturel. Du 14 au 21 septembre

seront exposées les œuvres de Bernard LEITZ.

Bernard Leitz est né en Allemagne mais très tôt il a vécu et travaillé en France.

Il vit à La Cadière depuis une trentaine d'années. Il en a adopté la culture et les valeurs.....

Septembre sera l'occasion de voir ses toiles où transperce sa personnalité d'artiste et de mieux connaître son travail.





Dimanche 28 août FÊTE DES VENDANGES

Ne ratez pas la première pressée de l'année, la dégustation d'AOC Bandol, le défilé de charrettes, les stands d'artisans...
Toute la journée à partir de 11h



La semaine des associations

Du lundi 12 au

samedi 18 septembre 2016
salle Espace Culturel, parking Charles de Gaulle.

Comme l'an dernier, cette semaine prendra la forme d'une exposition consacrée à la présentation du tissu associatif cadiéren.

Le public sera accueilli de 15h à 18h du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi autour d'un apéritif de clôture en présence des représentants associatifs. Il trouvera ainsi les renseignements qui lui permettront d'organiser ses loisirs, ceux de ses enfants pour l'année 2016 / 17.

Le programme en cours d'élaboration sera communiqué ultérieurement.

CINEMA AUTREMENT

Espace Culturel - reprise le 12 septembre
Début des séances 20h15 début du film 20h30

Les soirées « Cinéma Autrement » continuent à rassembler un public fidèle grâce aux éclairages qu'apportent tour à tour Mireille Vercellino et Gérard Estragon sur les films projetés. Ils interviennent à chaque séance pour présenter le film, le replacer dans l'histoire du cinéma et mener la discussion après la projection. Nous les remercions chaleureusement.

L'année 2016 a commencé avec deux films (Une ville d'amour et d'espoir - film japonais) choisi par Mireille pour montrer comment le cinéma de la nouvelle vague française a influencé le cinéma du monde. Ensuite, avec Gérard Estragon a commencé un cycle « cinéma et peinture » avec « Montparnasse 19 » (une évocation de Modigliani - peintre maudit) puis Séraphine et sa peinture brute.

À la rentrée, ce sera Turner (le 12 septembre) puis, le 21 octobre, le Mystère Picasso.

Si l'Espace Culturel n'est pas une « vraie salle de cinéma », les échanges n'en sont pas moins chaleureux, récréatifs, et en même temps culturels...

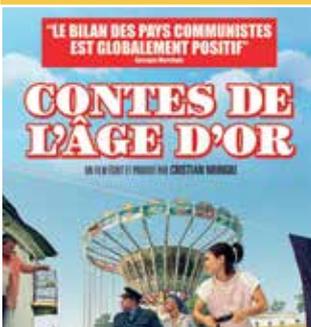
6 novembre Course des Vignes

Le dimanche 6 novembre prochain, 400 coureurs pourront prendre le départ de la 7^e édition de « La Course des Vignes » : Deux parcours, pour permettre au plus grand nombre de participer. À l'arrivée, apéritif et ravitaillement conviviaux vous seront servis.

Les enfants, sur un petit parcours, au centre du village participeront aussi avant le départ officiel de cette nouvelle édition.

Enfin, une paella clôturera cette joyeuse matinée (sous réservation). Nous vous attendons aussi nombreux qu'en 2015.

informations et inscriptions auprès de l'office de tourisme





fête de la Science ^{fr}

**Du 12 au 15
octobre 2016**

Avec les cautions scientifiques de Frédéric CARRIERE, Directeur de Recherche CNRS - Marseille, André NIEOULLON, Professeur AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, Louis PORTE, Professeur émérite, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

PROGRAMME ENVISAGÉ TOUT PUBLIC

Mercredi 12 octobre à partir de 18h au Cercle des Travailleurs
Café de la Science - Applications des plantes locales en cosmétique

Par Laurence ROUVIERE, ingénieur chimiste, spécialisée en cosmétologie.

Animatrice de l'association « Le Clos d'Adrien ».

Vendredi 14 octobre à 20h30 Espace Culturel

Conférence - Les bactéries marines : des microorganismes essentiels à notre survie

Par Vincent MEJEAN, Directeur de Recherche au CNRS, Marseille

Samedi 15 octobre à 15h Espace Culturel

Conférence – Environnement marin, biodiversité et parcs nationaux : une success story en Provence (Port-Cros et Calanques)

Par Charles-François BOUDOURESQUE, Professeur Emérite, Aix Marseille Université

La conférence sera suivie d'une table ronde

ENFANTS ET ADOLESCENTS

Jeudi 13 et vendredi 14

Mini-labo Espace Culturel

Manipulations diverses autour de thèmes scientifiques choisis avec les enseignants

Interventions à l'école élémentaire :

« La digestion vue de l'intérieur » films et commentaires *par Frédéric CARRIERE*

Interventions à l'école maternelle :

« Les microbes, amis ou ennemis ? »

par Jean-Pierre CHAMBOST, Chargé de recherche (ER) au CNRS.



11 novembre
Commémoration de la grande guerre
Exposition à l'espace culturel :
Les Cadiérens et l'année 1916

18 décembre
MARCHÉ DE NOËL ET DÉFILÉ DE SANTONS

Animations organisées par l'Office du Tourisme

ZUMBA
15 et 29 juillet, 12 Août
et 2 septembre
de 19h à 20h place Jean
Jaurès

VIDE-GRENIERS,
16 avril et 17 septembre
parking de la Font
d'abeille



La Cadière
d'Azur



Randonnée Terroir en vélo électrique

Découvrez le vignoble de La Cadière, capitale de l'AOP Bandol, et son artisanat, sans effort physique insurmontable et en toute sécurité en vélo électrique avec un accompagnateur.

L'Office de Tourisme de La Cadière et
l'Association « Tous à vélo » 
Du 15 mai au 15 septembre 2016



Inscriptions 48h au plus tard avant le départ.

Départ à l'Office de
Tourisme tous les
mercredis de 9h à 12h30.

Groupe de 6 personnes
maximum.

A partir de 13 ans.
Taille minimum 1m50.

Randos de 25 km à 30 km.
Durée : 3h00 environ

Tarif : 30€/pers. adulte et
enfant. Matériels et
accompagnateur compris

INDISPENSABLE

Prévoir 1.5 litres d'eau
par personne

Crème solaire et casquette

Alimentation rapide
(Céréales, fruits etc...)



Renseignements et inscriptions : Office de Tourisme
(Association loi de 1901) parking Charles de Gaulle - 83740 La
Cadière d'Azur - ☎: 04.94.50.12.55 / @ : otcicad@free.fr





CALENDRIER 2016 DES FÊTES À VENIR

1^{er} au 14 juillet

EXPOSITION PHOTOS : IMAG^eimagINAIRE - Charles Fauvel

2 juillet 2016

SOIRÉE AMERICAINE : défilés et expositions de voiture et motos Américaines, danses country, animations enfants...

13 juillet 2016

BALETI DEI CADIERO : avec les groupes : L'ENTOURLOOP, FLOX, NUX VOMICA, WALKABUT SOUND SYSTEME

14 juillet 2016

BAL : avec le groupe « BLACK AND WHITES » à 21h30 place Jean Jaurès

22 juillet 2016

REPAS REPUBLICAIN : dans la cour de l'école primaire, à partir de 20h.
Inscriptions à l'Office de tourisme au 04 94 90 12 56

6 Août 2016

BALETI DEI PITCHOUN : Programme en cours

15 Août 2016

BAL : avec le groupe « VERY BAD CLUB » à 21h30 place Jean Jaurès

20 Août 2016

LIBERATION DE LA CADIÈRE : Cérémonie au Monument aux Morts à 22h, place Charles de Gaulle

BAL avec la revue « IDOLLS CABARET »

28 Août 2016 2016

FÊTE DES VENDANGES : toute la journée à partir de 11h
Dégustation d'AOC Bandol, défilé de charrettes, stands d'artisans...

5 septembre 2016

SEMAINE ASSOCIATIONS : Programme en cours

12 septembre :

CINÉMA AUTREMENT : Turner

14 au 21 septembre 2016

EXPOSITION DE PEINTURE : Toiles de Bernard LEITZ

12 au 15 octobre 2016

FÊTE DE LA SCIENCE : Voir programme page 50

21 octobre 2016

CINÉMA AUTREMENT : Mystère Picasso

6 novembre 2016

COURSE DES VIGNES : informations et inscriptions auprès de l'office de tourisme : 04 94 90 12 56

11 novembre 2016

EXPOSITION : Commémoration de la grande guerre et Exposition de documents

2 décembre 2016

CINÉMA AUTREMENT : Programme en cours

18 décembre 2016

MARCHÉ DE NOËL : Marché de Noël et défilé de santons - Programme en cours



Rencontre festive des aînés à l'Espace Culturel

Cette année encore de nombreux Cadièrennes et Cadièrens ont répondu à l'invitation de la Municipalité et du Centre Communal d'Action Sociale pour assister à un très beau spectacle le vendredi 13 mai à l'Espace Culturel. Cet événement est un moment fort de rencontre, de partage et de détente.

Le ténor PIERROGERI nous a raconté la légende : « il était une fois Louis MARIANO ».

C'est sa vie qu'il nous a chantée au travers de ses plus grands succès : des Chevaliers du Ciel à Rossignol, en passant par Mexico, Bouquet

de Violettes et Olé Torero, deux heures de spectacle époustouflant où chant danse et musique se sont mêlés et nous ont entraînés dans un tourbillon de souvenirs !

Pour le plaisir des yeux, notre ténor était entouré par ses danseuses aux robes somptueuses. Dans des chorégraphies pleines de charme et hautes en couleur.

Commentaires entendus : « *que d'émotions... Ah la nostalgie...* », « *Quel régal...* », « *Super après-midi...* »

SOLIDARITÉ LOCALE

Aide aux personnes âgées aux revenus modestes

La Municipalité par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune et peut apporter une aide aux personnes âgées aux revenus modestes. La situation parfois critique dans laquelle se trouvent certaines personnes âgées titulaires du minimum vieillesse, d'une pension d'invalidité ou de réversion reflète le niveau insuffisant de leurs ressources.

AIDE SOCIALE FACULTATIVE :

Critères d'attribution :

- Etre âgée de 70 ans au moins
- Résider dans la commune de la Cadière d'Azur depuis au moins 2 ans
- Avoir des ressources ne dépassant pas l'allocation de solidarité aux personnes âgées

Où s'adresser :

Déposer une demande auprès du secrétariat du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Tél. : 04 94 98 25 20

« Ensemble soyons solidaires pour aider les plus démunis ».

DON DU SANG Suite du calendrier 2016 des collectes

À L'ESPACE CULTUREL

Le lundi 25 juillet de 15h à 19h30

À LA SALLE FONTANAROSA

Le lundi 3 octobre de 15h à 19h30
Le vendredi 2 décembre de 7h30 à 12h30



FÊTE DE LA CHASSE : solidarité des chasseurs, remise d'un chèque de 700 euros au CCAS

Le Président de « Chasse Azur » Antonio CORLETTO accompagné des membres de son bureau a remis au Maire René JOURDAN un chèque de 700 euros représentant la somme collectée lors de la vente des billets de tombola organisée durant la 1^{ère} fête de la chasse et du terroir, organisée en collaboration et avec la participation de la Municipalité, le dimanche 24 avril sur la place Charles de Gaulle. Cette fête a rassemblé une quarantaine d'exposants proposant ratafia, bière, vins, tisane, mosaïque, fruits, légumes, fromage, vanille, charcuterie, fleurs, verres et assiettes décorés, douceurs de Provence, calissons... Démonstration par un armurier, un maréchal ferrant, un éleveur de chiens, présence d'un camion d'articles de chasse.

Très remarquable, et pas seulement par les enfants, la petite ferme vivante où poules, canards, dindons, oies, lapins, agneaux, chevreaux et même un petit cochon rose s'ensoleillaient sous les regards d'un joli petit âne. Cette somme versée au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale sera destinée à des actions dédiées aux enfants des écoles et aux résidents de la Résidence Sainte-Madeleine, foyer-logements 3^{ème} âge.





Résidence Sainte-Madeleine - Foyer logements 3^e âge

Moments de vie...

La vie en collectivité implique nécessairement quelques règles et, dans l'Établissement, la journée est organisée du lever au coucher, de la toilette aux repas, en passant par les visites, les animations, les discussions. La possibilité d'adapter cette organisation selon les besoins et les envies des résidents est un point auquel le personnel de l'Établissement porte attention.

LES REPAS : « Pas de retraite pour la fourchette. » les repas peuvent constituer un moment de sociabilité privilégié pour les résidents et la convivialité du lieu de restauration est importante. De plus, la qualité de la nourriture, la possibilité d'adapter le menu pour les personnes suivant un régime particulier (régime sans sel par exemple), ainsi que le temps accordé à chaque repas sont des points essentiels à la préservation de la santé des résidents. Notre chef cuisinier Christophe qui s'est forgé une solide expérience veille en permanence à sa bonne organisation, à la qualité du travail, au respect des normes d'hygiène.

Même si en restauration collective, il est impossible de satisfaire tout le monde (certains plats préférés par les uns sont détestés par les autres), nous assurons que nous faisons tout notre possible pour satisfaire les papilles de nos résidents et invités. D'ailleurs, une enquête récente de radio couloirs de la résidence a révélé qu'une « grosse » majorité était satisfaite ou très satisfaites des repas qui sont servis. De plus, les repas régionaux, organisés en collaboration avec l'Âge Tresen présidée par Sylvianne PRUDHOMME et son conseil d'administration, permettent une fois par mois de visiter les régions à travers leur gastronomie très appréciée par tous les convives.

LES ANIMATIONS constituent un temps fort du quotidien et rythment le temps. L'intervention régulière de personnes extérieures indique que la structure est ouverte sur son environnement.

LES RÉUNIONS : elles sont organisées dans le but d'améliorer les conditions de vie des résidents en garantissant le respect de leurs droits et libertés en même temps qu'un fonctionnement satisfaisant de l'établissement pour le bien-être de tous. Tous les participants concernés par le fonctionnement de l'établissement y sont conviés et notamment les familles des résidents.

Ainsi chacun participe aux décisions sur le service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs et, en un mot, sur les mesures prises pour favoriser les relations entre tous ces participants.

LE PLAN CANICULE : la résidence Sainte-Madeleine, foyer - logements « 3^{ème} âge », située dans une zone méridionale très ensoleillée, maîtrise depuis plusieurs années les procédures et principes organisationnels pour accompagner au mieux tous les résidents en période de fortes chaleurs. Comme chaque année le plan d'action « canicule » ou encore « plan bleu », concernant les établissements d'hébergement de personnes âgées, a pour objet de matérialiser par écrit ces pratiques et cette expérience afin d'en optimiser l'efficacité en cas d'aggravation significative des conditions climatiques de notre secteur géographique. Dans notre établissement le plan bleu est mis en place depuis le 01 juin jusqu'au 30 septembre de chaque année. Des réunions d'informations ont été programmées (avril et mai) afin de sensibiliser toutes les parties prenantes.





Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) Résidence Sainte-Madeleine foyer - logements « 3^e âge »

Un lieu de vie de 35 logements

(agrément aide sociale du Conseil Départemental du Var).

La résidence « Sainte-Madeleine » propose aux personnes retraitées, seules ou en couple, âgées d'au moins 60 ans, valides et autonomes (classement GIR 5-6) aptes à vivre en collectivité, des logements individuels et un ensemble de services.

La résidence « Sainte-Madeleine » est située au sommet du village médiéval de la Cadière d'Azur, dans un site exceptionnel avec vue sur les vignobles classés "AOC Bandol", la chaîne montagneuse de la Sainte Baume et le village du Castellet.

La résidence « Sainte-Madeleine » est constituée de logements de type T1, T1 bis et T2. d'où l'on découvre une vue panoramique sur la campagne luxuriante de la plaine des Paluns ou, côté sud, le charme des placettes méridionales et d'autres vignobles en limite de forêts de pins.

La résidence « Sainte-Madeleine » offre un caractère quasi familial tout en permettant aux personnes qui le souhaitent de garder leur indépendance, seuls les repas sont pris en commun.

Les résidents qui s'installent ont le loisir d'aménager à leur convenance l'appartement qui leur est attribué.



Moments de vie ...



TARIFS

AU 01 04 2016

Hébergement + restauration
(31 jours)

T1 : 1 181,41 €

T1 bis : 1 368,96 €

T2 : 1 780,33 €

CCAS

Tél. : 04 94 98 25 20 (du lundi au vendredi, 8h30/16h30)

Résidence Sainte-Madeleine, foyer logements « 3^e âge »

Place Sainte - Madeleine

83740 LA CADIERE D'AZUR

Tél. : 04 94 90 00 63 (du lundi au vendredi, 13h30/18h)

Courriel : foyerlogementsaintemadeleine@orange.fr

LA MAISON DU TERROIR ET DU PATRIMOINE

« MUSÉE LIEU DE VISITE »



C'est en juillet 1994 que la première intercommunalité du Var « La Communauté de Communes Sud Sainte Baume » (CCSSB) était créée grâce aux élus de La Cadière, du Castellet, d'Evenos, de Riboux, de Signes, avec l'accord de la Préfecture.

Elle s'est agrandie par l'adhésion du Beausset, ensuite de Saint-Cyr-Sur-Mer, de Bandol et enfin de Sanary-Sur-Mer, devenant une communauté d'agglomération.

Pour avoir un siège fixe, la CCSSB a fait l'acquisition à la Cadière d'un ancien domaine et d'un bâtiment du XVI^{ème} siècle, avenue Henri Jansoulin, comprenant une vieille bâtisse de deux étages, et près de 11 000 mètres de terrain en restanques pour la somme de 2 000 000 F subventionnés à 80% par des fonds de la dotation au Développement Rural.

Rénovée, elle devait devenir la vitrine des productions et des richesses de ce terroir commun.

Au 31 décembre 1998, tous les gros travaux nécessaires de réhabilitation, y compris ceux dits de « l'entrée nord » étaient achevés et payés.

Depuis 2008, « La Maison du Terroir et du Patrimoine » a réalisé des travaux de mise en valeur du site extérieur, la barre rocheuse a été sécurisée et une grande partie des restanques restaurée.

Elle offre toute l'année une exposition sur les patrimoines géologiques, archéologiques et culturels du terroir Sud Sainte Baume qui marie le bord de mer et le haut pays.

Aux thèmes de l'exposition permanente s'ajoute un programme annuel varié d'expositions temporaires, de conférences, de balades - en particulier celle du sentier géologique « à la découverte des rudistes-d'ateliers avec les enfants et d'animations diverses.

Le 3 octobre 2013, L'Etat français représenté par le Préfet de Région a attribué à la Maison du Terroir et du Patrimoine, la marque « Musée lieu de visite ».

Elle est le 4^{ème} musée dans le Var à bénéficier de cette marque.

Elle récompense les investissements réalisés par la Communauté de Communes, mais aussi la qualité du service sur place, son sérieux, sa compétence et sa cohérence sur le long terme.

À chacun d'avoir l'envie, la fierté, de découvrir ce site unique, accessible pour les handicapés, à l'entrée libre avec parking gratuit à proximité.



CONTACTS / RENSEIGNEMENTS

Maison du Terroir et du Patrimoine
Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

155 Avenue Jansoulin
83740 LA CADIÈRE D'AZUR
04 94 98 26 56
contact@maisondupatrimoine.fr

Plus d'informations sur
www.maisondupatrimoine.fr
www.cc-sudsaintebaume.fr